DISTRICT DU VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLÉRANCE
SOLIDARITÉ

N° 787 - ÉDITION DU 6 NOVEMBRE 2026

COMMISSIONS

- Calendriers et Organisation des Compétitions (COC)
- Calendriers et Organisation des Compétitions sections Féminines
- Football pour les enfants
- Football pour les enfants sections Féminines
- Futsal
- Coupes
- Statuts & règlements
 - Non-utilisation de la FMI
- Application du statut de l'arbitrage et des mutations d'arbitre
- Fair Play et Éthique
 - Classements Fair-Play des équipes
- Informations et Formations (CDIF)
- Terrains et installations sportives (CDTIS)
- CACAC (Extrait de décision)

COMMISSION CALENDRIERS ORGANISATION DES COMPETITIONS

03 NOVEMBRE 2026

Présents : Mme N. Baudry - M. P. Péziere – L. Cogkul – D. Podan-Mavounzy (Président)
Assistent : M. R. Le Rigoleur – C. Macina (Comité)
Excusée : Mme ML. Sylvestre

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles
D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme,
De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 16H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

CONVOCATION

La Commission convoque pour le mardi 10/11/2026 à 17H30 :

- Les Présidents ou leurs représentants et les Capitaines des 2 équipes de MENUCOURT AS et COURDIMANCHE AS
- L'arbitre de la rencontre

Motif : Déroulement du match
MENUCOURT AS / COURDIMANCHE AS
Match n° 78941823 du 01/11/2026

COURRIERS CLUBS

COURDIMANCHE AS
Courriel du 02/11/2026
CRITERIUM +55 ans
Match N° 78984075 du 01/11/2026
ASC MENU-VAU 40 / St PRIX ES 40
La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande malgré l'accord des deux clubs, il est fait application de l'ART 20.3 du RS du DVOF. L'article 20.3 exige, pour une dérogation de date, une proposition antérieure à la date initialement prévue au calendrier. Le fait que les deux clubs soient d'accord ne suffit donc pas à rendre recevable une modification au 8 novembre.

ARGENTEUIL FC
Courriel du 29/10/2026
U18 D1
Après étude de votre requête, la Commission ne peut y répondre favorablement. En effet, les journées par catégories sont établies et réglementées par la Ligue et la FFF et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une inversion globale ou partielle du calendrier.
Vous avez toutefois la possibilité d'effectuer une demande de dérogation au cas par cas. Pour cela, l'accord écrit de votre adversaire est obligatoire pour chaque journée concernée, et cette démarche ne vaut que lorsque votre équipe est désignée recevante (articles 15.2 et 20.3 du Règlement sportif).

REMERCIEMENT ARBITRE

-NOGUEIRA Alexandre

REPORTS DE MATCHS

ANCIENS

MONTMORENCY FC
ANCIENS D3 Poule B
Match n° 78974199 du 01/11/2026
MONTMORENCY FC 32 / VAUREAL FCM 32
Nouvelle date : 10/01/2027
Motif : Arrêté municipal

MONTMORENCY FC
ANCIENS D2 Poule B
Match n° 78968859 du 01/11/2026
MONTMORENCY FC 31 / GROSLAY FC 32
Nouvelle date : 10/01/2027
Motif : Arrêté municipal

GOUSSAINVILLE FC
ANCIENS D3 Poule B
Match n° 78974198 du 01/11/2026
GOUSSAINVILLE FC 32 / ARGENTEUIL FC 31
Nouvelle date : 10/01/2027
Motif : Arrêté municipal

CDM

FRANCO PORT ARGENTEUIL
CDM D1
Match n° 78982569 du 01/11/2026
FRANCO PORT ARGENTEUIL 6 / CERGY PORTUGAIS 5
Nouvelle date : 20/12/2026

AJED
CDM D1
Match n° 78982568 du 01/11/2026
AJED 5 / PUISEUX LOUVRES 95 5
Nouvelle date : 20/12/2026

SENIORS

MONTMORENCY FC
SENIORS D3 Poule C
Match n° 78930767 du 01/11/2026
MONTMORENCY FC 1 / BEAUCHAMP AS 1
Nouvelle date : 10/01/2027
Motif : Arrêté municipal

U16

AJED
U16 D3 Poule A
Match n° 79031816 du 11/11/2026
AJED 21 / OSNY FC 22
Nouvelle date : 10/01/2027
Motif : Arrêté municipal

GROSLAY
U16 D3 Poule C
Match n° 79032677 du 15/11/2026
GROSLAY FC 1 / HERBLAY ES 2

Nouvelle date : 08/11/2026
Motif : plusieurs matchs en même temps

1er FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE

BEAUCHAMP AS
Mail du 30/10/2026
ANCIENS D3 Poule A
Match n° 78971513
ENT.THILLAY ROISSY 32 / BEAUCHAMP AS 32
ENT.THILLAY ROISSY 32 5 butS 3 pts
BEAUCHAMP AS 32 0 but -1 pt

1er FORFAIT NON AVISÉ AVEC AMENDE

ERAGNY AS FC
Mail du 31/10/2026
U15 D2 Poule B
Match n° 79633058
VEMARS ST WITZ FC 1 / ERAGNY AS FC 1
VEMARS ST WITZ FC 1 5 buts 3 pts
ERAGNY AS FC 1 0 but -1 pt
ERAGNY AS FC **Amende 30 €**

2ème FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE

MAGNY EN VEXIN FC
Mail du 30/10/2026
U16 D4 Poule A
Match n° 79665382
MAGNY EN VEXIN FC 21 / CHAUMONTEL LUZARCHES AS 21
MAGNY EN VEXIN FC 21 0 but -1 pt
CHAUMONTEL LUZARCHES AS 21 5 buts 3 pts

2ème FORFAIT AVEC AMENDE

CHAMPAGNE SFC
U18 D3 Poule A
Match n° 79569338 du 11/10/2026
CHAMPAGNE SFC 22 / COSMO TAVERNY 22
CHAMPAGNE SFC 22 0 but -1 pt
COSMO TAVERNY 22 5 buts 3 pts
CHAMPAGNE SFC 22 **Amende 35€**

3ème FORFAIT DECLENCHANT LE FORFAIT GENERAL

CHAMPAGNE SFC
U18 D3 Poule A
Match n° 79569294 du
CHAMPAGNE SFC 22 / FRETTOISE ES 21

CHAMPAGNE SFC 22	0 but	-1pt
FRETTOISE ES 21	5 buts	3 pts
CHAMPAGNE SFC 22	**Amende 75€**	

FEUILLE DE MATCH IRREGULIERE

VAUREAL FCM
ANCIENS D1 Poule Unique
Match n° 557330069
VAUREAL FCM 31 / ENGHIEN DEUIL FC 31
VAUREAL FCM 31 **Amende 10€**

1ER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

PIERRELAYE FC
SENIORS D4 Poule D
Match n° 78941822 du 01/11/2026
PIERRELAYE FC 3 / PARMAIN AC 2

MENUCOURT AS
SENIORS D4 Poule D
Match n° 78941823 du 01/11/2026
MENUCOURT AS 2 / COURDIMANCHE AS 2

COURDIMANCHE AS
ANCIENS D3 Poule C
Match n° 78976211 du 18/10/2026
COURDIMANCHE AS 31 / MAGNY VEXIN FC 32

CERGY PONTOISE FC
U18 D2 Poule B
Match n° 79019823 du 01/11/2026
CERGY PONTOISE FC 22 / COSMO TAVERNY 21

PIERRELAYE FC
U16 D3 Poule C
Match n° 79032670 du 01/11/2026
PIERRELAYE FC 21 / ERMONT ACADEMIE 21

COURDIMANCHE AS
CRITERIUM +55 ans

Match N° 78984075 du 01/11/2026
ASC MENU-VAU 40 / St PRIX ES 40

2EME APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

St BRICE FC
CDM D2
Match n° 79971962 du 11-10-2026
St BRICE FC 6 / St LEU 95 FC 5

Secrétaire de séance Mme N. BAUDRY

Prochaine réunion : le 10 novembre à 14 heures

COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 02 Novembre 2026

Présents : MM. Huart – Joly- SAID et et Escoignard (comité)

Absent : Mmes Bouazi

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 18h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité. Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle seront traités.

FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment remplie sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

COURRIERS CLUBS

ENT ATGENTEUILLAISE
Mail du 02/11/2026
Foot à 8 – Séniors F
Nous prenons note de votre demande d'intégrer le critérium SENIOR F à 8.
Comme évoqué par téléphone avec le référent de votre club, la D1 est complète et les dates butoir dépassée.

Le club de ENT ARGENTEUILLAISE intègrera la place d'exempt 2 en journée 2 du critérium le 06/11/26

AJED
Mail du 26/10/2026
Foot à 8 – SENIORS F
Nous prenons note de votre demande d'intégrer le critérium SENIOR F à 8.
La commission vous avait exclu temporairement, comme évoqué à la réunion club pour la saison en cours, il faut 8 licences à la date de clôture des inscriptions fixé le 14/09/26.
La commission prend note que à date vous avez le nombre de licence et comme il reste 1 place en séniors à 8, la commission vous intègrera pour la prochaine journée.
Rappel, les journées déjà jouées ne seront pas reportées.
Le club de l'AJED intègrera la place d'exempt 1 en journée 2 du critérium le 06/11/26

FOOT A 11

HORAIRES ET DATES DE RENCONTRES

19/12/26
D1 SENIORS F - Match N°79772316 du 31/10/26 - ENT ESSG/FCSAM 2 - GARGES FCM 1 à 17h30
Reporté à la suite d'interruption de la rencontre le 31/10/26

* * *

COMMISSION FOOTBALL POUR LES ENFANTS

2 NOVEMBRE 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Escroignard
Mr Ait Larbi – M Doucoura – M Joseph – M Rabia – M Sénécal

Assistent : Mme Bastos (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusé : M Le Nagard

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission se réunissant tous les lundis soir, nous vous demandons d'adresser vos mails avant 16h00 le lundi afin d'être pris en compte.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Pour les Enfants) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF.

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :
[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.
La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COURRIER DES CLUBS

AJED : Mail du 01/11/26
Pris note de votre demande de modification d'horaires des rencontres U10 – U11 & U12 ainsi que la planification des plateaux. Malheureusement la commission ne peut accepter les plateaux à 8h30

EAUBONNE FC : Mail du 30/10/26
Pris note de votre réclamation concernant l'amende pour non-envoi de feuille de présence. Après vérification la commission annule l'amende.

DEUIL ENGHIEN FC : Mail du 02/11/26
Pris note de votre envoi des feuilles du centre du Festival Foot U13 du 17/10/26

OSNY FC : Mail du 02/11/26
Pris note de votre demande de modifications d'horaires pour les rencontres à domicile des critériums U10 – U11 – U12 & U13. La commission transmet au secrétariat pour la mise à jour dans l'agenda du club.
Pris note également de votre demande d'engager des équipes supplémentaires en U7 et U8 soit 5 équipes dans chaque catégorie

DEUIL ENGHIEN FC : Mail du 02/11/26
Pris note de votre demande de modification d'horaires concernant les rencontres à domicile U12 & U13.
Pris note de votre demande de désengagement de votre équipe 2 sur critérium U13.

ST OUEN AS : Mail du 02/11/26
Pris note de votre demande de report des rencontres U12 & U13 du 14/11 suite à votre match de Coupe de France. La commission reporte vos rencontres U12 au 19/12/26 et U13 au 21/11/2026.

BEZONS USO : Mail du 02/11/26
Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du Challenge U11 à la suite du report du centre du Challenge U10. La commission transfère le centre sur les installations de VEXIN AS.

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 02/11/26
Pris note de votre impossibilité de recevoir les centres des Challenges U10 & U11, de la Coupe du Comité U12 et Festival foot U13 et les plateaux.

BEZONS USO : Mail du 02/11/26
Pris note de votre demande d'engager 2 équipes supplémentaires en U6/U7 soit 4 équipes au total. Elles seront intégrées sur le plateau du 21/11.

ECOUEN FC : Mail du 02/11/26
Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire en U8 soit 3 équipes au total. Elles seront intégrées sur le plateau du 14/11.

CHALLENGE U10

Centres du 1er Tour reportés au Samedi 7 Novembre 2026

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin
9h45 : Contrôle visuel des licences obligatoire soit à partir de la liste issue de Footclubs ou via l'application Club Compagnon
10h00 : Coup d'envoi des rencontres

Durée des rencontres :
- Poule de 4 : **1 x 18** minutes (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **1 x 25** minutes (sans mi-temps)

Qualification :
Les premiers de chaque poule ainsi que les meilleurs 2èmes des poules de 4 pour obtenir un total de 64 équipes seront qualifiés pour le 2ème tour du Samedi 30 Janvier 2027

Toutes les informations complémentaires concernant l'organisation de ce 1er tour vous seront communiquées ultérieurement.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.
Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Clubs Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclubs lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié ou non licencié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :
« Dans toutes les compétitions officielles et pour les catégories d'âge de U10 à U18, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Centre 2	FRANCONVILLE FC
ST BRICE FC 1	
ST BRICE FC 3	
FRANCONVILLE FC 2	
FRANCONVILLE FC 4	

Centre 17	BEZONS USO
BEZONS USO 3	
BEZONS US0 1	
MONTMORENCY FC 1	
ST BRICE FC 2	

Centre 25	DOMONT FC
COSMO TAVERNY 2	
DOMONT FC 1	
VILLIERS FC 1	
VILLIERS FC 3	

FESTIVAL FOOT U13

Centres du 1er Tour reportés au Samedi 7 Novembre 2026

Tous les centres doivent se dérouler le samedi après-midi
13h15 : Contrôle visuel des licences obligatoire soit à partir de la liste issue de Footclubs ou via l'application Club Compagnon
13h30 : Début de la Jonglerie (obligatoire avant les rencontres)
14h00 : Coup d'envoi des rencontres

Durée des rencontres :
Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)
Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les deux premiers de chaque centre et les 14 meilleurs 3èmes seront qualifiés pour le 2ème tour prévu le 7 Février 2027.

Les documents concernant l'organisation de ce 1er tour vous seront communiqués ultérieurement.

RAPPEL
Pour participer au Festival Foot U13, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Festival Foot U13) - Qualification

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la qualification et/ou participation (ou remplacement) des joueurs ou joueuses, à l'article 7 du règlement du Festival Foot U13 sur le site du DVOF (Documents puis Règlements)
Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e) ou non licencié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :
« Dans toutes les compétitions officielles et pour les catégories d'âge de U10 à U18, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Centre 15	VAUREAL FCM
SARCELLES AAS 2	
ST BRICE FC 1	
VAUREAL FCM 2	
JOUY FC 3	

Centre 18	MONTMAGNY FC
ST BRICE FC 2	
ST BRICE FC 3	
VILLIERS FC 3	
MONTMAGNY FC 1	

CHALLENGE REGIONAL U11

1er Tour au Samedi 7 Novembre 2026

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin horaires définis par la Commission
10h45 : Contrôle visuel des licences obligatoire soit à partir de la liste issue de Footclubs ou via l'application Club Compagnon
11h00 : Défi « Tirs aux But »
11h30 : Début des rencontres

Durée des rencontres :
Poule de 4 ou de 3 : **2 matchs de 25** minutes
Pour les poules de 4 :
Les 1ers matchs doivent avoir lieu dans l'ordre indiqué par le tirage au sort : A vs B et C vs D
Les 2èmes matchs seront : Vainqueur vs Vainqueur et Perdant vs Perdant.

Pour les poules de 3 :
1er match : Equipe A vs Equipe B (équipes définies selon le tirage au sort et parution dans PV)
2ème match : Equipe A vs Equipe C
3ème match : Equipe B vs Equipe C

Le défi « Tirs au But » doit être réalisé avant le début des rencontres.

Vous retrouverez tous les documents dans FAL pour les clubs recevant un centre.

Comme annoncé lors de la réunion en visioconférence le 2 novembre dernier, aucune équipe ne sera éliminée sauf pour sanction administrative (joueur non licencié ou non qualifié …etc)
Un classement est établi à la fin de chaque tour pour déterminer les groupes du tour suivant.

Un bonus « Attaque » est également mis en place. La commission attribuera un coefficient pour chaque but marqué.

La commission demande aux clubs visiteurs d'arriver avec la feuille d'équipe dûment complétée + la liste des licenciés participants issue de Footclub + ses ballons pour l'échauffement. La feuille équipe sera envoyée à tous les clubs via la messagerie officielle.

Attention : Certains centres ont été modifiés.



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

Centre 1 CERGY PONTOISE FC	Centre 2 ENTENTE SSG	Centre 3 ST OUEN AS	Centre 4 MONTIGNY FC
ST BRICE FC 3	CERGY PONTOISE FC 6	ST OUEN AS 3	BELLOY ST MARTIN ASC 1
ST BRICE FC 1	CERGY PONTOISE FC 4	ST OUEN AS 1	MONTIGNY FC 1
CERGY PONTOISE FC 3	ENTENTE SSG 4	SOISY AM FC 2	ROISSY US 2
CERGY PONTOISE FC 1	ENTENTE SSG 2	SOISY AM FC 4	CORMEILLAIS ACS 2

Centre 5 MARCOUVILLE CITY CPA	Centre 6 GONESSE RC	Centre 7 VEXIN AS	Centre 8 JOUY FC
CERGY PONTOISE FC 8	EAUBONNE FC 1	GOUSSAINVILLE FC 2	GONESSE RC 2
CERGY PONTOISE FC 5	SURVILLIERS AVENIR 1	VEXIN AS 2	GONESSE RC 4
MARCOUVILLE CITY CPA 1	GONESSE RC 1	BEZONS USO 1	JOUY FC 3
ARRONVILLE FC 1	GONESSE RC 3	BEZONS USO 3	JOUY FC 1

Centre 9 PERSAN US	Centre 10 ENT. BEAUMONT MOURS	Centre 11 SARCELLES AAS	Centre 12 HERBLAY ES
FRANCONVILLE FC 4	ST PRIX ES 2	GARGES FCM 1	HERBLAY ES 1
FRANCONVILLE FC 2	BEZONS USO 2	GARGES FCM 3	HERBLAY ES 3
PERSAN US 3	ENT. BEAUMONT MOURS 3	SARCELLES AAS 2	ST LEU FC 1
PERSAN US 1	ENT. BEAUMONT MOURS 1	ST OUEN AS 2	MENUCOURT AS 1

Centre 13 CHAUMONTEL LUZ.	Centre 14 SOISY AM FC	Centre 15 ST PRIX ES	Centre 16 ERMONT AMS
MARLY ES 1	SOISY AM FC 3	VILLIERS FC 2	ERMONT AMS 1
CHAUMONTEL LUZ. 1	SOISY AM FC 1	ST PRIX ES 1	ERMONT AMS 3
VILLIERS FC 1	BRUYERES BERNES USM 1	SARCELLES AAS 1	VAUREAL FCM 2
VILLIERS FC 3	ADAMOIS O 2	SARCELLES AAS 3	MONTIGNY FC 2

Centre 17 MONTSOULT BAILLET US	Centre 18 FOSSES UF	Centre 19 GROSLAY FC	Centre 20 CHAMPAGNE SFC
GROSLAY FC 2	FOSSES UF 2	BEAUCHAMP AS 1	CHAMPAGNE SFC 1
PONTOISIENNE JS 1	FOSSES UF 4	BEAUCHAMP AS 3	ERMONT ACF 1
MONTSOULT BAILLET US 1	OSNY FC 3	OSNY FC 2	ARNOUVILLE FAS 1
VALLEE DU SAUSSERON 1	OSNY FC 1	GROSLAY FC 1	GAFEPB 1

Centre 21 MAGNY FC	Centre 22 ERMONT ACF	Centre 23 ARGENTEUL FC	Centre 24 ARGENTEUIL RC
COSMO TAVERNY 2	VEMARS ST WITZ FC 1	CORMEILLAIS ACS 3	PUISEUX LOUVRES FC 1
MAGNY FC 1	EAUBONNE FC 2	CORMEILLAIS ACS 1	ARGENTEUIL RC 1
MARCOUVILLE CITY CPA 2	ERMONT ACF 2	ARGENTEUIL FC 3	ARGENTEUIL FC 2
COURDIMANCHE AS 2	JOUY FC 2	ARGENTEUIL FC 1	ARGENTEUIL FC 4

Centre 25 VAUREAL FCM	Centre 26 ERAGNY FC	Centre 27 NEUVILLE AS	Centre 28 THILLAY ESM
VEXIN AS 3	HERBLAY ES 2	NEUVILLE AS 2	DOMONT FC 1
VEXIN AS 1	FRETTOISE ES 1	PIERRELAYE FC 2	THILLAY ESM 2
CERGY PONTOISE FC 2	ERAGNY FC 1	COURDIMANCHE AS 1	FOSSES UF 3
VAUREAL FCM 1	ERAGNY FC 3	PONTOISIENNE JS 2	FOSSES UF 1

Centre 29 ROISSY US	Centre 30 FRANCONVILLE FC	Centre 31 AUVERS ENNERY FC	Centre 32 ECOUEN FC
VIARMES ASNIERES OL 2	MERY MERIEL FC 1	NEUVILLE AS 1	MONTMAGNY FC 4
AJED 2	ECOUEN FC 1	MERY MERIEL FC 2	MONTMAGNY FC 2
PUISEUX LOUVRES FC 2	FRANCONVILLE FC 1	PERSAN US 2	DEUIL ENGHIEN FC 2
ROISSY US 1	FRANCOVNILEL FC 3	AUVERS ENNERY FC 1	ECOUEN FC 2

Centre 33 ADAMOIS O	Centre 34 VIARMES ASNIERES OL	Centre 35 GOUSSAINVILLE FC	Centre 36 COSMO TAVERNY
GARGES FCM 2	VIARMES ASNIERES OL 3	ARGENTEUIL RC 2	EZANVILLE US 1
ADAMOIS O 1	VIARMES ASNIERES OL 1	ERAGNY FC 2	MAGNY FC 2
THILLAY ESM 1	ST LEU FC 2	GOUSSAINVILLE FC 1	COSMO TAVERNY 3
MARLY ES 2	~~PRESLES FC 1~~	PIERRELAYE FC 1	COSMO TAVERNY 1

Centre 37 MENUCOURT AS	Centre 38 MONTMAGNY FC	Centre 39 AJED	Centre 40 ARNOUVILLE FAS
MONTMORENCY FC 1	ENT. BEAUMONT MOURS 2	AJED 3	DEUIL ENGHIEN FC 1
MENUCOURT AS 2	ERMONT AMS 2	AJED 1	ARNOUVILLE FAS 2
ENTENTE SSG 1	MONTMAGNY FC 1	BOUFFEMONT ACF 1	ST BRICE FC 2
ENTENTE SSG 3	MONTMAGNY FC 3	BEAUCHAMP AS 2	MONTMORENCY FC 2

CHALLENGE REGIONAL U9

1er Tour au Samedi 14 Novembre 2026

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin
9h15 : Contrôle visuel des licences obligatoire soit à partir de la liste issue de Footclubs ou via l'application Club Compagnon
9h30 : Début des rencontres

Durée des rencontres :
Poule de 8 : **4 x 15** minutes
Les équipes d'un même club ne se rencontrent pas. Toutes les équipes 1 se rencontrent et toutes les équipes 2 se rencontrent

Poule de 6 : **4 x 15 minutes**
Vous retrouverez tous les documents dans FAL pour les clubs recevant un centre.

Comme annoncé lors de la réunion en visioconférence le 2 novembre dernier, aucune équipe ne sera éliminée sauf pour sanction administrative (joueur non licencié ou non qualifié …etc)
Un classement est établi à la fin de chaque tour pour déterminer les groupes du tour suivant. A la fin du 3ème tour, les 8 premières équipes seront qualifiées pour la Finale Départementale du Samedi 24 Avril 2027 après vérifications administratives.

La commission demande aux clubs visiteurs d'arriver avec la feuille de présence (Feuille de plateau U9) dûment complétée + la liste des licenciés participants issue de Footclub + ses ballons pour l'échauffement.

Centre 1 BEAUCHAMP AS	Centre 2 CERGY PONTOISE FC	Centre 3 COSMO TAVERNY	Centre 4 FRETTOISE ES
BEAUCHAMP AS 1	CERGY PONTOISE FC 1	COSMO TAVERNY 1	FRETTOISE ES 1
BEAUCHAMP AS 2	CERGY PONTOISE FC 2	COSMO TAVERNY 2	FRETTOISE ES 2
ERAGNY FC 1	AUVERS ENNERY FC 1	ENT. BEAUMONT MOURS 1	FRANCONVILLE FC 1
ERAGNY FC 2	AUVERS ENNERY FC 2	ENT. BEAUMONT MOURS 2	FRANCONVILLE FC 2
BEZONS USO 1	COURDIMANCHE AS 1	HERBLAY ES 1	MONTIGNY FC 1
BEZONS USO 2	COURDIMANCHE AS 2	HERBLAY ES 2	MONTIGNY FC 2
CORMEILLAIS ACS 1	MERY MERIEL FC 1	ERMONT AMS 1	ARGENTEUIL RC 1
CORMEILLAIS ACS 2	MERY MERIEL FC 2	ERMONT AMS 2	ARGENTEUIL RC 2

Centre 5 GARGES FCM	Centre 6 JOUY FC	Centre 7 NEUVILLE AS	Centre 8 ADAMOIS O.
GARGES FCM 1	JOUY FC 1	NEUVILLE AS 1	ADAMOIS O. 1
GARGES FCM 2	JOUY FC 2	NEUVILLE AS 2	ADAMOIS O. 2
MONTSOULT BAILLET US 1	ST OUEN AS 1	MENUCOURT AS 1	BELLOY ST MARTIN ASC 1
MONTSOULT BAILLET US 2	ST OUEN AS 2	MENUCOURT AS 2	BELLOY ST MARTIN ASC 2
ST BRICE FC 1	VAUREAL CM 1	OSNY FC 1	BOUFFEMONT ACF 1
ST BRICE FC 2	VAUREAL CM 2	OSNY FC 2	BOUFFEMONT ACF 2
THILLAY ESM 1	VEXIN AS 1	PIERRELAYE FC 1	BRUYERES BERNES USM 1
THILLAY ESM 2	VEXIN AS 2	PIERRELAYE FC 2	BRUYERES BERNES USM 2

Centre 9 SARCELLES AAS	Centre 10 SOISY AM FC	Centre 11 PERSAN US	Centre 12 EAUBONNE FC
SARCELLES AAS 1	SOISY AM FC 1	PERSAN US 1	EAUBONNE FC 1
SARCELLES AAS 2	SOISY AM FC 2	PERSAN US 2	EAUBONNE FC 2
VILLIERS FC 1	GONESSE RC 1	GOUSSAINVILLE FC 1	ARNOUVILLE FAS 1
VILLIERS FC 2	GONESSE RC 2	GOUSSAINVILLE FC 2	ARNOUVILLE FAS 2
GROSLAY FC 1	ENTENTE SSG 1	PUISEUX LOUVRES FC 1	DEUIIL ENGHIEN FC 1
GROSLAY FC 2	ENTENTE SSG 2	PUISEUX LOUVRES FC 2	DEUIIL ENGHIEN FC 2
MONTMAGNY FC 1	ST LEU FC 1	VIARMES ASNIERES OL 1	ECOUEN FC 1
MONTMAGNY FC 2	ST LEU FC 2	VIARMES ASNIERES OL 2	ECOUEN FC 2

Centre 13 PONTOISIENNE JS	Centre 14 ERMONT ACF	Centre 15 MARLY ES	Centre 16
PONTOISIENNE JS 1	ERMONT ACF 1	MARLY ES 1	
PONTOISIENNE JS 2	ERMONT ACF 2	MARLY ES 2	
ARRONVILLE FC 1	ARGENTEUIL FC 1	FOSSES UF 1	
ARRONVILLE FC 2	ARGENTEUIL FC 2	FOSSES UF 2	
MAGNY FC 1	ST PRIX ES 1	CHAMPAGNE SFC 1	
MAGNY FC 2	ST PRIX ES 2	CHAMPAGNE SFC 2	
MARCOUVILLE CITY CPA 1	AJED 1		
MARCOUVILLE CITY CPA 2	AJED 2		

RAPPEL MODALITES REMBOURSEMENT PARTIEL DES GOÛTERS

La Commission Football pour les Enfants vous rappelle les modalités pour obtenir le remboursement partiel des goûters offerts lors des plateaux U6/U7- U8 & U9.

- Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle disponible sur site du DVOF) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus le tard le lundi avant 16h00 qui suit le plateau
- Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant le plateau concerné.
- La commission établira pour chaque club une fiche de remboursement en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- La commission ne pourra accepter aucune dérogation

MATCHS REMIS AU 21/11/2026

CRITERIUM U13 – Secteur Sud – Niveau 1 Poule B

ST OUEN AS 3 vs SOISY AM FC 2 : match n° 81000403

MATCHS REMIS AU 19/12/2026

CRITERIUM U13 AVENIR – Poule A

ST BRICE FC 1 vs **VILLIERS FC 1** : match n° 81000475

CRITERIUM U13 – Secteur Est – Niveau 1 Poule B

SURVILLIERS AVENIR 1 vs VILLIERS FC 3 : match n° 81000175
FOSSES UF 1 vs ST BRICE FC 2 : match n° 81000174

CRITERIUM U13 – Secteur Est – Niveau 2 Poule B

ST BRICE FC 3 vs **VEMARS ST WITZ FC 1** : match n° 81000203

CRITERIUM U13 – Secteur Ouest – Niveau 1 Poule B

MONTMAGNY FC 1 vs **VEXIN AS 1** : match n° 81000324
VAUREAL FCM 2 vs **VALLEE DU SAUSSERON 1** : match n° 81000325

CRITERIUM U13 – Secteur Sud – Niveau 1 Poule B

SOISY AM FC 2 vs SARCELLES AAS 2 : match n° 81000400

CRITERIUM U12 – Secteur Ouest – Niveau 2 Poule B

VAUREAL FCM 22 vs ST OUEN AS 23 : match n° 81013312

2ème APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

Challenge U10 du 17/10/2026

GARGES FCM : 2ème appel des feuilles de présence des équipes de GOUSSAINVILLE FC 1 – GOUSSAINVILLE FC 3 – GARGES FCM 1 & GARGES FCM 3 - 1er tour du Challenge U10 du 17/10/26 à GARGES FCM **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL**

GOUSSAINVILLE FC : 2èmeappel des photos de la feuille de résultats et feuille de présence de vos équipes 1 & 3 sur 1er tour du Challenge U10 du 17/10/26 à GARGES FCM

U8 du 17/10/2026

Secteur OUEST

COSMO TAVERNY : 2ème appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 3 à ENTENTE SPORTIVE HERBLAY le 17/10/26

Secteur SUD

CORMEILLAIS ACS : 2ème appel de feuille de présence de vos joueurs U8 centre n° 3 à ERMONT AMS le 17/10/26

U9 du 17/10/2026

Secteur OUEST

VAUREAL FCM : 2ème appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 6 à SAINT OUEN AS le 17/10/26

Secteur SUD

ST LEU FC : 2ème appel de feuille de présence de vos joueurs U9 centre n° 1 à ERMONT ACF le 17/10/26

CORMEILLAIS ACS : 2ème appel de feuille de présence de vos joueurs U9 centre n° 3 à RC ARGENTEUIL le 17/10/26

AMENDES

VILLIERS LE BEL FC : Non réception de la feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 2 à VILLIERS LE BEL FC le 10/10/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence sur FAL après 2 relances
Amende : 52€ x 2 = 104€

PIERRELAYE FC : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 3 à COSMO TAVERNY le 10/10/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence sur FAL après 2 relances
Amende : 52€

CORMEILLAIS ACS : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 centre n° 3 à ERMONT AMS le 10/10/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence sur FAL après 2 relances
Amende : 52€

CORMEILLAIS ACS : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 centre n° 7 à RC ARGENTEUIL le 10/10/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence sur FAL après 2 relances
Amende : 52€

CORMEILLAIS ACS : Non réception de la feuille de résultats et feuilles de présence des équipes de ADAMOIS O. 1 – THILLAY ESM 1 – CORMEILLAIS ACS 1 & CORMEILLAIS ACS 3 - 1er tour du Challenge U10 du 17/10/26 à CORMEILLAIS ACS malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence sur FAL après 2 relances
Amende : 52€ x 5 = 260€

ADAMOIS O. : Non réception de la feuille de présence de votre équipe 1 sur 1er tour du Challenge U10 du 17/10/26 à CORMEILLAIS ACS malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence sur FAL après 2 relances
Amende : 52€

THILLAY ESM : Non réception de la feuille de présence de votre équipe 1 sur 1er tour du Challenge U10 du 17/10/26 à CORMEILLAIS ACS malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence sur FAL après 2 relances
Amende : 52€

PIERRELAYE FC : Non réception de la feuille de résultats et feuilles de présence des équipes de FRANCONVILLE FC 1 & FRANCONVILLE FC 3 – PIERRELAYE FC 2 – ERMONT ACF 1 - 1er tour du Challenge U10 du 17/10/26 à PIERRELAYE FC malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence sur FAL après 2 relances
Amende : 52€ x 5 = 260€

PIERRELAYE FC : Non réception des feuilles de présence des équipes de MARCOUVILLE CITY CPA 1 – ENTENTE SSG 1 – ST PRIX ES 2 & PIERRELAYE FC 2 - 1er tour du Festival Foot U13 du 17/10/26 à PIERRELAYE FC malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence sur FAL après 2 relances
Amende : 52€ x 4 = 208€

DEUIL ENGHIEN FC : Désengagement de votre équipe 2 sur critérium U13 après parution du calendrier
Amende : 70€

ANNULATION D'AMENDES

EAUBONNE FC : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 2 à CORMEILLAIS ACS le 03/10/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence sur FAL après 2 relances
Amende : 52€

À la suite d'une erreur administrative et la présence d'un doublon dans les procès-verbaux de la Commission du 5 et 12 octobre, l'ensemble des amendes ci-dessous sont annulées :

MONTMAGNY FC : 1er Forfait non avisé de votre équipe 1 sur 1ère journée de brassage U13 Avenir du 26/09 à SOISY AM FC.
Amende : 15€
COSMO TAVERNY : 1er Forfait non avisé de votre équipe 2 sur 1ère journée de brassage U13 du 26/09 à COSMO TAVERNY
Amende : 15€
COSMO TAVERNY : 2ème Forfait non avisé de votre équipe 2 sur 2ème journée de brassage U13 du 03/10 à MONTIGNY FC
Amende : 15€
JOUY FC : 1er Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 1ère journée de brassage U13 du 26/09 à JOUY FC
Amende : 15€
JOUY FC : 2ème Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 2ème journée de brassage U13 du 03/10 à ERAGNY FC
Amende : 25€
DEUIL ENGHIEN FC : 1er Forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur 1ère journée de brassage U12 du 26/09 à FRANCONVILLE FC
Amende : 15€ x 2 = 30€
GONESSE RC : 1er Forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur 1ère journée de brassage U12 du 26/09 à GROSLAY FC
Amende : 15€ x 2 = 30€
COSMO TAVERNY : 1er Forfait non avisé de votre équipe 4 sur 1ère journée de brassage U12 du 26/09 à MERY MERIEL FC

Amende : 15€
MONTIGNY FC : 1er Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 1ère journée de brassage U12 du 26/09 à NEUVILLE AS
Amende : 15€
GAFEPB : 1er Forfait non avisé de votre équipe 1 sur 1ère journée de brassage U11 du 26/09 à ARGENTEUIL RC
Amende : 15€
GONESSE RC : 1er Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 1ère journée de brassage U11 du 26/09 à AJED
Amende : 15€
CORMEILLAIS ACS : 1er Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 1ère journée de brassage U11 du 26/09 à ERMONT AMS
Amende : 15€
CORMEILLAIS ACS : 2ÈME Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 2ème journée de brassage U11 du 03/10 à GROSLAY FC
Amende : 15€
COSMO TAVERNY : 1er Forfait non avisé de votre équipe 4 sur 1ère journée de brassage U11 du 26/09 à NEUVLLE AS
Amende : 15€
ARGENTEUIL FC : 1er Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 1ère journée de brassage U10 du 26/09 à CORMEILLAIS ACS
Amende : 15€
MENUCOURT AS : 1er Forfait non avisé de votre équipe 2 sur 1ère journée de brassage U10 du 26/09 à OSNY FC
Amende : 15€
GOUSSAINVILLE FC : 1er Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 1ère journée de brassage U11 du 26/09 à FOSSES UF
Amende : 15€
GOUSSAINVILLE FC : 1er Forfait non avisé de votre équipe 4 sur 1ère journée de brassage U10 du 26/09 à MONTSOULT BAILLET US
Amende : 15€
ENTENTE BEAUMONT MOURS : 1er Forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur 1ère journée de brassage U11 du 26/09 à PRESLES FC
Amende : 15€
BEZONS USO : non organisation d'un centre du brassage U10 sur la 2ème journée du 03/10
Amende : 100€
BRUYERES BERNES USM : 1er forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur centre U11 pour la 2ème journée de brassage du 03/10 au THILLAY ESM
Amende : 15€
BEZONS USO : 2ème Forfait nnon avisé de votre équipe 2 sur 2ème journée de brassage U12 du 03/10 à EAUBONNE FC **Amende : 25€**
PRESLES FC : 1er Forfait non avisé de votre équipe 1 sur 2ème journée de brassage U11 du 03/10 à DOMONT FC
Amende : 15€
CHARS AS : 1er Forfait non avisé de votre équipe 1 sur 2ème journée de brassage U11 du 03/10 à FRETTOISE ES
Amende : 15€
MONTSOULT BAILLET US : 1er Forfait non avisé de votre équipe 2 sur 2ème journée de brassage U10 du 03/10 à CHAMPAGNE SFC
Amende : 15€
MONTSOULT BAILLET US : 2ème Forfait non avisé de votre équipe 2 sur 3ème journée de brassage U10 du 10/10 à ADAMOIS O
Amende : 25€
GAFEPB : 1er Forfait non avisé de votre équipe 1 sur 2ème journée de brassage U13 du 03/10 à EAUBONNE FC
Amende : 15€

Prochaine réunion : Lundi 9 Novembre 2026 à partir de 18h00

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL DES ENFANTS SECTION FÉMININE

Réunion du 03/11/2026

Présents : MM. Huart – Joly – Saïd etet Mme Escoignard (comité)
Absence excusée : Mme Bouazi

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 18h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x30minutes, pause de 5 à 10mn
Hors-jeu à la ligne médiane

U13F : 2x35minutes dont pause coaching de 2 mn après 15mn de jeu par mi-temps, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

COURRIERS CLUBS

ASSOC. DE LA JEUNESSE ENGHIENNOISE ET DEUILLOISE
Mail du 01/11/26
U7F et U9F
Nous ne pouvons pas répondre favorablement à un coup d'envoi à domicile à 8h30.
Rappel : La plage horaire en féminine va de 9h30 à 11h30

RASSEMBLEMENTS ET PLATEAUX

Pour inscrire une équipe en plateau U7F ou/et U9F, vous devez utiliser le document engagement hors période que vous trouvez sur le site du DVOF dans l'onglet DOCUMENTS, et suivre la démarche suivante :

Documents
Formulaires
Féminines
Engagement hors période U7F et U9F

CALENDRIER PLATEAU U7F

Rassemblement2 :	14 novembre2026 à Ent BEAUMONT-MOURS
Rassemblement 3 :	28 novembre 2026 à ENT ARGENTEUILLAISE
Rassemblement 4:	12 décembre 2026 plateau de Noël à GONESSE RC
Rassemblement 5:	30 janvier 2027, (Futsal)
Rassemblement 6:	13 mars 2027
Rassemblement 7:	24 avril 2027
Fête du foot féminin :	22 mai 2027

PROCHAIN RASSEMBLEMENT U7F

Lier rassemblement 14 novembre 2026

Ent BEAUMONT- MOURS

Horaire :

9h30

Adresses :

Stade Gilles Degenève,Av du président Wilson, Beaumont/Oise

Pour tous les rassemblements, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de présence et de plateau que vous trouverez dans FAL, dans la rubrique "avant le plateau" où

Documents
Formulaires
Féminines
Engagement hors période U7F et U9F

Tout autre support ne sera plus accepté et sera amendé

Rappel : c'est le responsable du centre qui rentre dans FAL les feuilles de présence et de plateau Et non les clubs participants

CALENDRIER U9F

Confirmer la disponibilité de vos installations aux dates et horaires annoncée par la commission

PLATEAU N°2

07/11/26 Organisé par le club de **ENT ESSG-FCSAM**
Adresse : Stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien
Horaire : 11h00

CHALLENGE N°1

21/11/26 Organisé par le club de **ENT ESSG-FCSAM**
Adresse : Stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien
Accueil : 9h00
Horaire : 9h30

PLATEAU N°3

05/12/26 Organisé par le club de **GONESSE RC**

Adresse : Stade Eugène Cognevaut, 3 rue du Commandant Fourneau, Gonesse
Horaire : 10h00

CHALLENGE N°2
12/12/26 Organisé par le club de **Ent BEAUMONT-MOURS**
Adresse : Stade Gilles Degenève,Av du président Wilson, Beaumont/Oise
Horaire : 9h30

PLATEAU N°4 en Futsal
09/01/27 Organisé par le club de **??**
Adresse : à définir
Horaire : à définir

FESTIVAL FIVE
23/01/27 Organisé par le **DVOF**
Adresse : Le street, 200 chaussées Jules César, Beauchamp
Horaire de début : 10h – Accueil à partir de 9h00

PLATEAU N°5 en Futsal
09/01/27 Organisé par le club de **FOSSES FU**
Adresse :Gymnase Cathy Fleury, 58 rue Victor Hugo, Fosses
Horaire : 9h30

FESTIVAL FUTSAL
06/03/27 Organisé par le DVOF
Adresse : Gymnase de la Coussaye, 53 rue de la Coussaye, 95880, Enghien les Bains
Horaire de début : 9h30 – Accueil à partir de 9h00

CHALLENGE N°3
20/03/27Organisé par le club de **MERY-MERIEL FC**
Adresse : Stade Jean Brestel, rue Jean Brestel, Méry / Oise
Horaire : 9h30

CHALLENGE FINALE
25/05/27 Organisé par le **DVOF**
Adresse :
Horaire :

FESTIVAL EXTERIEUR
01/05/27 Organisé par le DVOF
Adresse :Stade Alain Mimoun, 15 Bd Héloïse, Argenteuil
Horaire de début : 9h30 - Accueil à partir de 9h00

FETE DU FOOT FEMININ
22/05/27 Organisé par le DVOF
Adresse :
Horaire de début : h – Accueil à partir de h

FESTIVAL BEACH SOCCER
29/05/27 Organisé par le DVOF
Adresse :
Horaire de début : h – Accueil à partir de h

PROCHAIN PLATEAU U9F

2ème plateau le 07 novembre 2026

ENT ESSG-FCSAM

Horaire :

11h00

Adresses :

Stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien

Pour tous les plateaux, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de présence et de plateau que vous trouverez dans FAL, dans la rubrique "avant le plateau" où

Documents

Formulaires

Féminines

Engagement hors période U7F et U9F

Toute autre support ne sera plus accepté et sera amendé

Rappel : c'est le responsable du centre qui rentre dans FAL les feuilles de présence et de plateau
Et non les clubs participants

CHALLENGE U9F

U9F - SAMEDI 21 NOVEMBRE 2026

Journée 1

ENT ESSG-FCSAM

Adresse: Stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien

Accueil : 9h00

Horaire : 9h30

Sont convoqués les clubs suivantsinscritsdans FAL
Chacun de ces clubs a inscrit une seule équipe
Le nombre de licences est de 6 dont 2 U7F maxi + 2 remplaçantes

EBM

Ent ARGENTEUILLAISE

FOSSE FU

FRANCONVILLE FC

TAVERNY COSMO

Ent ESSG/FCSAM

GONESSE RC

CERGY-PONTOISE FC inscription dans FAL à faire

ERMONT AMS inscription dans FAL à faire

Sur le site DVOF

Documents

Formulaires

Féminines

Engagements féminins hors période U7F-U9F

Pour participer les clubs suivants sont invités à compléter le nombre de licences minimum (6)

FC2M : 5 licences

AJED : 3 licences

VAFF : 1 licence

FOOT à 8 ou à 5 – U11F et U13F

INSCRIPTIONS

Pour inscrire une équipe en plateau U7F ou/et U9F, vous devez utiliser le document engagement hors période que vous trouvez sur le site du DVOF dans l'onglet FORMULAIRE (suivre la démarche suivante :

Documents
Formulaires
Féminines
Engagement critériums féminins hors période

APPEL FMI et RESULTATS

RAS

U11F – U13F FOOT à 8

Les calendriers des critériums U11F et U13F à de la phase 1 sont publiés et les poules sont complètes.
Les clubs qui désirent s'engagés ne le peuvent plus pour la phase1 mais peuvent se positionner pour la phase 2.
En attendant, ils peuvent s'engagés en plateau foot à 5.

Pour les plateaux foot à 5, les clubs peuvent s'engager en continu, ils ne seront convoqués en plateau que 2 semaines après l'approbation dans le PV de leur engagement.
Less plateaux foot à 5 seront suivit dans FAL

En cas d'impossibilité d'intégrer la phase 1 les clubs seront invités à se positionner pour la phase 2.

Formulaire d'engagement Hors Période disponible sur le site du DVOF sous la rubrique DOCUMENTS

Les clubs suivants sont invités à confirmer leur engagement par mail par leur boite officielle :

U11F à 8 ou 5 :
HERBLAY ES
VAFF
MERY-MERIEL FC

U13F à 8 ou 5
GARGES les GONESSES FC

CHALLENGE U11F

JOURNEE 1 - SAMEDI 5 DECEMBRE 2026
Pour tous les centres : Accueil : 9h00
Défi global : 9h15
Début des épreuves 9h30

Groupe A
Organisateur : CEGY-PONTOISE FC : stade des Maradas, 6 passage du lycée, Pontoise

1. GONESSE RC 1
2. ERMONT AS 1
3. CERGY PONTOISE FC 2 (club centre)
4. EBM 2

Groupe B

Organisateur : Ent ESSG/FCSAM :Stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien

1. ENT ESSG/FCSAM 1 (club centre)
2. ENT ARGENTEUILLAISE 1
3. EBM 1

Groupe C

Organisateur : HERBLAY ES : Stade des Beauregards, 130 route de Pierrelaye, Herblay

1. HERBLAY ES 1 (club centre)
2. AJED 1
3. FRANCONVILLE FC 1

Groupe D

Organisateur : Stade Lucien Escutary, 13 rue Léo Lagrange - ST Ouen l'Aumône

1. ST PRIX ES 1
2. ASSOA 1 (club centre)
3. BRUYERES
4. CERGY PONTOISE FC 1

FESTIVAL U13F

JOURNEE 1 : SAMEDI 21 NOVEMBRE 2026
Pour tous les centres : Accueil: 9h00
Défis global: 9h15
Début des épreuves 9h30

Groupe A

Organisateur : Stade Cognevaut, 3 rue du Commandant M.Fourneau, Gonesse

1. GONESSE RC 1 (club centre)
2. ENT ARGENTEUILLAISE 2
3. ENT ESSG/FCSAM 1
4. CERGY PONTOISE FC 1

Groupe B

Organisateur : stade Auguste Renoir, rue du syndicat, Ermont

1. ERMONT AS 2 (club centre)
2. AJED 1
3. ENT ARGENTEUILLAISE 1

Groupe C

Organisateur : Stade Jean Brestel, rue Jean Brestel, Méry / Oise

1. MERY MERIEL FC 2 (club centre)
2. ERMONT AS 1
3. ADAMOIS OL 1
4. SARCELLES AAS 2

Groupe D

Organisateur : Stade Auguste Delaune, rue du grand Tremblay, Fosses

1. FOSSES FU 1 ((club centre)
2. CERGY PONTOISE FC 2
3. ENT ESSG/FCSAM 2

Groupe E

Organisateur : ST BRICE FC: Stade Léon Graffin, 2 rue de la forêt, St Brice

1. ST BRICE FC 1 (club centre)
2. HERBLAY ES 1
3. BOUFFÉMONT 1

Groupe F

Organisateur : BELLOY-St MARTIN ASC : Stade Raymond Fosset, rue Salengro, St Martin du Tertre

1. SARCELLES AAS 3
2. BELLOY ST MARTIN 1 (club centre)
3. ASSOA 1

Groupe G

Organisateur : FRANCONVILLE FC, Stade Jean Rolland, 112 rue des pommiers saulniers, Franconville

1. EBM 1
2. JOUY LE MOUTIER FC 1
3. FRANCONVILLE FC 1 (club centre)

Groupe H

Organisateur : COSMO TAVERNY : Complexe sportif J-Bouin, 111 rue de Montmorency, Taverny

1. SARCELLES AAS 1
2. MERY MERIEL FC 1
3. COSMO TAVERNY 1 (club centre)

AMENDES

TAVERNY COSMO

Plateau U9F du 10/10/2026 à FRANCONVILLE FC

Motif : Absence de l'équipe de TAVERNY COSMO au début des épreuves

1ier forfait : **Amende : 50€**

FOSSES FU

Plateau U9F du 10/10/2026 à FRANCONVILLE FC

Motif : Absence de l'équipe de FOSSES FU au début des épreuves

1ier forfait : **Amende : 50€**

COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION E N VISIO DU 02 NOVEMBRE 2026

Présents : MM. Le Nagard (Président) - Bœuf-Monteiro - Crier - Duclos

Assiste : M.

Excusé : M. Renault (Cda)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles
D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme,
De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.
La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 16H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

COURRIERS CLUBS

565894-Diablots United : Mail du 11-10-26
Pris note de votre demande de report de la rencontre du 17-11-contre RC Eaubonne au 19-11-26.
La commission ne peut accepter votre demande de report sans l'accord du club adverse.
De plus l'écart de 48H entre 2 rencontres est respecté : le 15-11 en coupe nationale et le 17-11 contre Eaubonne.

550552-Sannois Fce : Mail du 18-10-26
Demande de modification de jour et d'horaire :
Critérium U12 : Match **n° 79741964** – Sannois Fce 21 / Académy 95 22 : le dimanche 08-11 à 15H00
Critérium U14 : Match **n° 79743897** – Sannois Fce 21 / Académy 95 21 : le dimanche 08-11 à 16H30
Accord de la commission.

565894-Diablots United : Mail du 19-10-26
Pris note de votre demande de report de la rencontre du 07-12-contre AJED 2 au 28-12-26.
La commission ne peut accepter votre demande de report sans l'accord du club adverse.
De plus votre demande de report se situe au milieu des vacances de fin d'année.
La commission reporte la rencontre **n° 79267194** : AJED 2 / Diablots United au lundi 23-11-26 à 20H30.

565605-Akacias Futsal : Mail du 20-10-26
Réception feuille de match papier pour la rencontre senior D2 contre Bezons Uso.

550552-Sannois Fce : Mail du 23-10-26
Pris note du forfait non avisé de l'équipe de Avicenne Asc 21 en critérium U12 le dimanche 11-10-26.

580869-Persanaise Cfj : Mail du 23-10-26
Pris note de l'horaire des rencontres pour vos 2 équipes U14 : **le dimanche à 12H00.**

850343-Attainville Futsal : Mail du 23-10-26
Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase le dimanche 08-11-26.
La commission reporte la rencontre U12 contre Persanaise Cfj au dimanche 17-01-27.

552305-OsnyUnited : Mail du 26-10-26
Pris note de votre proposition pour jouer la rencontre **n° 79264497** contre Cergy-Pontoise Fc, **le dimanche 29-11 à 15H15.** Accord de la commission

590442-Les Sportifs de Garges : Mail du 27-10-26
Pris note du forfait non avisé des équipes U10 (match n°79740442), U12 (match n° 79741989) et U14 (match n° 79743894).

560814-Futsal Club VLB : Mail du 30-10-26 (Footclubs)
Demande de modification de date pour la rencontre **n° 79508174** contre Académy 95 1 : **le mercredi 09-12 à 20h30.**
Accord des 2 clubs, accord de la commission.

MATCHS REMIS

SENIOR D1

Match n° 79264497 : Osny United 1 / Cergy-Pontoise Fc 1 : **le dimanche 29-11-26 à 15H15**

SENIOR D2

Match n° 79267194 : AJED 2 / Diablots United 1 : **le lundi 23-11-26 à 20H30**
Match n° 79508174 : FC VLB 2 / Académy 95 1 : **le mercredi 09-12-26 à 20H30 – Complexe sportif Didier Vaillant.**

MATCHS REPORTÉS SANS DATE

SENIOR D2

En raison des rencontres de coupe nationale programmés par la LPIFF.

Match n° 79267208 : Aks Futsal 1 / Diablots United 1 : **du dimanche 15-11-26**
Match n° 79508193 : FC2M 1 / Bezons Uso 1 : **du vendredi 13-11-26**

1er FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U10

Match n° 79740442 : Ent LSG-RCG 21 / Académy 95 21 du 11-10-26
Forfait non avisé de l'équipe de Ent. LSG-RCG 21
Académy 95 21 : **5 Buts**
Ent. LSG-RCG 21 : **0 But**
510506- Rc Gonesse : **Amende 15€**

CRITÉRIUM U12

Match n° 79741960 : Avicenne Asc 21 / Sannois Fce 21 du 11-10-26
Forfait non avisé de l'équipe de Avicenne Asc 21
Sannois Fce 21 : **5 Buts**
Avicenne Asc 21 : **0 But**
551972-Avicenne Asc : **Amende 15€**

Match n° 79741962 : Garges Djibson Asc 21 / Marcouville City 21 du 11-10-26
Forfait non avisé de l'équipe de Marcouville City 21
Garges Djibson Asc 21 : **5 Buts**
Marcouville City 21 : **0 But**
Marcouville City 21 : **Amende = 15€**

CRITÉRIUM U14

Match n° 79743894 : Ent LSG-RCG 21 / Marcouville City 21 du 11-10-26

Forfait non avisé de l'équipe de Ent. LSG-RCG 21
Marcouville City 21 : **5 Buts**
Ent. LSG-RCG 21 : **0 But**
510506- Rc Gonesse : Amende 30€

CHALLENGE FUTSAL U12

TIRAGE 1/8 de Finale

Les rencontres des 1/8 de finale auront lieu :
Week-end des **21 et 22-11-26**

Epreuve :
Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté**.

N°	Match N°	CLUB	N° REF	CLUB	N° REF	DATE
1		565321 - ACADÉMY 1	10	564856 - GÉNÉRATION HERBLAY 1	9	Dimanche 22-11 à 14H30
2		550552 - SANNOIS FCE 2	2	561071 - ASF ARGENTEUIL 1	8	Dimanche 22-11 à 15H00
3		560814 - FUTSAL CLUB VLB 1	6	580882 - MARCOUVILLE CITY CP 1	12	Samedi 21-11 à 13H30
4		553776 - GARGES DJIBSON ASC 1	5	550552 - SANNOIS FCE 1	1	Dimanche 22-11 à 11H30
5		582623 - AFS VAURÉAL 1	14	560814 - FUTSAL CLUB VLB 2	7	Dimanche 22-11 à 12H30
6		850343 - ATTAINVILLE FUTSAL C 1	15	580882 - MARCOUVILLE CITY CP 2	13	Dimanche 22-11 à 16H00
7		580869 - PERSANAISE CFJ 1	11	551972 - AVICENNE ASC 1	4	Dimanche 22-11 à 11H30

Equipes exemptées du tirage :
Parmain Futsal As 1

Arbitrage :
Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.
Arbitre n°1 : club recevant
Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :
Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U14

TIRAGE 1/8 de Finale

Les rencontres des 1/8 de finale auront lieu :
Week-end des **21 et 22-11-26**

Epreuve :
Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté**.

N°	Match N°	CLUB	N° REF	CLUB	N° REF	DATE
1		580882 - MARCOUVILLE CITY CP 2	13	560866 - COMBO FUTSAL 1	7	Dimanche 22-11 à 13H00
2		561071 - ASF ARGENTEUIL 2	9	582623 - AFS VAURÉAL 1	15	Dimanche 22-11 à 15H00
3		565321 - ACADÉMY 1	10	553776 - GARGES DJIBSON ASC 1	5	Dimanche 22-11 à 12H30
4		560814 - FUTSAL CLUB VLB 1	6	580882 - MARCOUVILLE CITY CP 1	12	Samedi 21-11 à 15H30
5		550552 - SANNOIS FCE 2	3	550552 - SANNOIS FCE 1	2	Dimanche 22-11 à 16H30
6		850343 - ATTAINVILLE FUTSAL C 1	16	510506 - ENTENTE LSG-RCG 1	1	Dimanche 22-11 à 14H00
7		580869 - PERSANAISE CFJ 1	11	561071 - ASF ARGENTEUIL 1	8	Dimanche 22-11 à 13H00
8		582621 - FOOT INDOOR LOISIR 1	14	551972 - AVICENNE ASC 1	4	Samedi 21-11 à 12H15

Arbitrage :
Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.
Arbitre n°1 : club recevant
Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :
Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U16

TIRAGE 1/8 de Finale

Les rencontres des 1/8 de finale auront lieu :
Week-end des **21 et 22-11-26**

Epreuve :
Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 30 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté**.

N°	Match N°	CLUB	N° REF.	CLUB	N° REF.	DATE
1		553776 - GARGES DJIBSON ASC 1	4	582623 - AFS VAURÉAL 1	12	Samedi 21-11 à 12H30
2		561071 - ASF ARGENTEUIL 1	7	551972 - AVICENNE ASC 1	3	Samedi 21-11 à 17H00
3		850343 - ATTAINVILLE FUTSAL C 1	13	551445 -PARMAIN FUTSAL AS 1	2	Samedi 21-11 à 12H00
4		565321 - ACADÉMY 1	8	560866 - COMBO FUTSAL 1	6	Samedi 21-11 à 16H00
5		580882 - MARCOUVILLE CITY CP 1	10	580869 - PERSANAISE CFJ 1	9	Samedi 21-11 à 14H00
6		560814 - FUTSAL CLUB VLB 1	5	580882 - MARCOUVILLE CITY CP 2	11	Samedi 21-11 à 15H00

Equipes exemptées du tirage :
Attainville Futsal C 2 – Sannois Fce 1

Arbitrage :
Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.
Arbitre n°1 : club recevant
Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :
Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

INFORMATION CRITÉRIUMS ET PLATEAUX

La commission futsal informe les clubs qu'un contrôle du nombre de licences validées par catégorie sera effectué chaque jeudi matin.
Les équipes dont le nombre de licences valides est insuffisant seront déclarées forfait par la commission futsal et ne pourront participer aux rencontres du week-end.

PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.
Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 sont disponibles sur le site du DVOF :
Rubrique : **Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8 et Feuille de Présence U8.**
La feuille de rencontres n'est pas à transmettre au Dvof. Elle sert aux clubs pour la gestion des plateaux.
Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.
Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF par l'intermédiaire de l'application FAL.

PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°2 - Week-end des 07 et 08 Novembre 2026			
Club centre	**Adresse du Gymnase**	**Nombre d'équipes**	**Clubs visiteurs**
Dimanche 08 Novembre 2026 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	**Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan**	**9**	**Persanaise Cfj (1-2) Académy 95 (1-2-3) Ermont Ams (1-2) Garges Djibson Asc 1 Montmorency Futsal 1**
Dimanche 08 Novembre 2026 (coup d'envoi à 11h00)			
Afs Vauréal	**Gymnase des Toupets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal**	**9**	**Afs Vauréal (1-2) Asf Argenteuil 1 Futsal Club VLB (1-2) Génération Herblay (1-2) Marcouville City CP (1-2)**
Journée N°3 - Week-end des 21 et 22 Novembre 2026			
Club centre	**Adresse du Gymnase**	**Nombre d'équipes**	**Clubs visiteurs**
Samedi 21 Novembre 2026 (coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	**Complexe Sportif Auguste Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont**	**9**	**Ermont Ams (1-2) Asf Argenteuil 1 Académy 95 (1-2-3) Futsal Club VLB (1-2) Montmorency Futsal 1**
Dimanche 22 novembre 2026 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	**Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan**	**9**	**Persanaise Cfj (1-2) Afs Vauréal (1-2) Garges Djibson Asc 1 Génération Herblay (1-2) Marcouville City Cpa (1-2)**

NON TRANSMISSION FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLE DE PRÉSENCE APRÈS DEUX RELANCES

Garges Djibson Asc : Non transmission feuille de plateau et feuille de présence du centre d'accueil U8 du 11-10-26 après 2 relances.

Garges Djibson Asc : Amende 2 x 52€ = 104€

2ème APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

PLATEAU U8 du 11-10-26

Marcouville City CP : 2ème appel feuille de présence d vos équipes sur le plateau U8 du 11-10-26 à Garges Djibson.

Prochaine réunion : Lundi 16-11-26 à 18H30

COMMISSION COUPES

REUNION DU 03 NOVEMBRE 2026

Présents : Mme I. Cyprien ; MM. C. Maillet - JF. Budet

Assiste :

Excusé : Mme S. Lutz ; JM. Lutz

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

REPORTS DE MATCHS

La Commission rappelle que les reports de matchs ne peuvent être autorisés qu'en cas de :

Rencontre prioritaire (championnat, coupes nationales, région) le même jour
Arrêté Municipal interdisant l'accès aux installations au jour de la rencontre.

Tout autre motif ne saurait être pris en considération.

APPEL À CANDIDATURE - COUPES DU VAL-D'OISE

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation :

des **FINALES COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL** qui se dérouleront **LES 05 et 06 JUIN 2027**

Pour une bonne organisation des rencontres, le complexe devra impérativement être muni de à minima :

10 vestiaires équipes
3 vestiaires arbitres
2 terrains

de la **FINALE DE COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL SENIORS H** qui se déroulera **LE 19 MAI 2027**

Pour une bonne organisation de la rencontre, le complexe devra impérativement avoir une **tribune et un éclairage homologué**.

des **FINALES COUPE DU COMITE - CREDIT MUTUEL** qui se dérouleront **LE 06 MAI 2027**

Pour une bonne organisation des rencontres, le complexe devra impérativement être muni de à minima :

6 vestiaires équipes
2 vestiaires arbitres
2 terrains

Merci de nous faire parvenir votre candidature par la boîte officielle de votre club.

Par avance, nous vous en remercions.

FORFAITS AVISÉS SANS AMENDE

RAS

FORFAITS NON AVISES

RAS

COURRIERS CLUBS

RAS

TIRAGES RENCONTRES

COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL - CHALLENGE LEFEBVRE - U14

Deuxième tour - 15 matches le 21 novembre 2026

1	HERBLAY ES 21	D3	PUISEUX LOUVRES 95 FC 21	D4
2	MERY MERIEL FC 21	D2	ERAGNY FC 21	D1
3	CORMEILLAIS ACS 21	D2	ECOUEN FC 21	D1
4	FOSSES F.U. 21	D3	DEUIL ENGHIEN FC 21	D2
5	ASSOC. JEUNESSE ENGHIEN DEUIL 21	D4	OSNY FC 21	D2
6	EZANVILLE ECOUEN US 21	D5	MARLY LA VILLE ES 21	D3
7	ROISSY EN FRANCE US 21	D2	MENUCOURT AS 21	D3
8	SAINT PRIX ES 21	D3	MONTMORENCY FC 21	D3
9	GARGES LES GONESSE FCM 21	D2	VILLIERS LE BEL FC 21	D1
10	BELLOY SAINT MARTIN ASC 21	D5	SAINT BRICE FC 21	R3
11	EAUBONNE FC 21	D5	CHAMPAGNE 95 SFC 21	D3
12	GROSLAY FC 21	D4	BEZONS USO 21	D3
13	ENT. BEAUMONT MOURS 21	D4	MAGNY EN VEXIN FC 21	D5
14	BEAUCHAMP AS 21	D3	FRANCONVILLE FC 21	D1
15	MONTIGNY FC 95 21	D2	PERSAN US 21	D1

Les équipes **SARCELLES AAS 21, CERGY PONTOISE FC21, ERMONT A.S.21, ARGENTEUIL RC 21, ENTENTE SSG 21, SAINT LEU 95 FC 21, SAINT OUEN L'AUMÔNE AS 21**, encore en lice en Coupe de Paris sont absentes de ce tirage.

COUPE DU VAL-D'OISE – CRÉDIT MUTUEL - U15

⅛ de finale - 21 novembre 2026

1	OSNY FC 1	D2	ARGENTEUIL RC 1	R2
2	ASSOC. JEUNESSE ENGHIEN DEUIL 1	D2	CERGY PONTOISE FC 1	D1
3	COSMO TAVERNY 1	D1	PERSAN US 1	D2
4	ERMONT AS 1	D1	SARCELLES AAS 1	R1
5	ECOUEN FC 1	D2	SAINT LEU 95 FC 1	D2
6	VAUREAL FCM 1	D2	SAINT OUEN L'AUMONE AS 1	D1
7	EAUBONNE FC 1	D2	VILLIERS LE BEL 1	D1
8	ENT.BEAUMONT MOURS 1	D1	DEUIL ENGHIEN FC 1	D1

COUPE DU VAL-D'OISE – CRÉDIT MUTUEL - CDM

Tour de cadrage - 20 décembre 2026 - 6 matches

1	FRANCONVILLE FC 5	D1	ASSOC. JEUNESSE ENGHIEN DEUIL 5	D1
2	PUISEUX LOUVRES 95 FC 5	D1	SAINT BRICE FC 5	R2
3	ERAGNY FC 5	D1	HERBLAY ES 5	D2
4	GARGES LES GONESSE FCM 5	D1	MONTMORENCY FC 5	D1
5	MENUCOURT AS 5	R2	JOUY LE MOUTIER FC 5	D1
6	SAINT LEU 95 FC 5	D2	ADAMOIS OL 5	R2

COUPE DU VAL-D'OISE – CRÉDIT MUTUEL - ANCIENS

Tour de cadrage - 20 décembre 2026 - 9 matches

1	AF ROISSY MONTI FOOT 31	D3	SARCELLES AAS 31	R1
2	MONTSOULT BAILLET US 31	D2	GONESSE RC 31	R3
3	SAINT PRIX ES 31	D2	MENUCOURT AS 31	R2
4	MARLY LA VILLE ES 21	D1	FOSSES F.U. 31	D2
5	ARGENTEUIL FC 31	D3	EZANVILLE ECOUEN US 31	R2
6	VAUREAL FCM 31	D1	ARGENTEUIL RC 31	R3
7	SOISY ANDILLY MARGENC. 31	D1	CERGY PONTOISE FC 31	D1
8	ECOUEN FC 31	R3	GROSLAY FC 31	R2

Tour de cadrage - 10 janvier 2027 - 1 match

1	PERSAN PORTUGAIS ASC 31 ou MERY MERIEL FC 31	D1/R3	GOUSSAINVILLE FC 31	R2

COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL - +45

Tour de cadrage - 20 décembre 2026 - 12 matches

1	ERMONT AS 35	Gr B	NEUVILLE SUR OISE 35	Gr B
2	GOUSSAINVILLE FC 35	Gr B	CORMEILLAIS ACS 35	Gr A
3	MERY MERIEL FC 35	Gr A	VAUREAL FCM	Gr C
4	CERGY PORTUGAIS 35	Gr C	HERBLAY ES 35	Gr A
5	SAINT LEU 95 FC 35	Gr A	ECOUEN FC 35	Gr A
6	SOISY ANDILLY MARGENC. 35	Gr A	JOUY LE MOUTIER FC 35	Gr C
7	ENT. THILLAYROISSY 35	Gr C	ENT. COURDIM. MENUC. - VAUXOISE 35	Gr B
8	FRANCONVILLE FC 35	Gr A	GONESSE RC 35	Gr A
9	MONTSOULT BAILLET US 35	Gr A	VEXIN AS 35	Gr B
10	ENT. VIARMES CHAUM LUZARC. 35	Gr C	CHAMPAGNE 95 SFC 35	Gr B
11	FOSSES F.U. 35	Gr C	BEAUCHAMP AS 35	Gr B
12	ENTENTE SSG 35	Gr A	OSNY FC 35	Gr A

COUPE DU VAL-D'OISE – CRÉDIT MUTUEL - +55

Tour de cadrage - 20 décembre 2026 - 3 matches

1	GAFEPB 40	ERAGNY FC 40
2	OSNY FC 40	COSMO TAVERNY 40
3	ARNOUVILLE FAS 40	EZANVILLE ECOUEN US 40

COUPE DU COMITÉ - CRÉDIT MUTUEL - U14

Deuxième tour - 19 matches le 21 novembre 2026

1	ARGENTEUIL RC 23	D2	ERMONT AS 22	D2
2	SARCELLES AAS 25	D3	SARCELLES AAS 24	D1
3	FRANCONVILLE FC 23	D5	GARGES LES GONESSE FCM 22	D3
4	FRANCONVILLE FC 22	D3	VILLIERS LE BEL FC 22	D3
5	CORMEILLAIS ACS 22	D3	MONTMAGNY FC 22	D4
6	MERY MERIEL FC 22	D4	ENTENTE SSG 22	D2
7	ENT.BEAUMONT MOURS 22	D5	PERSAN US 22	D4
8	BEAUCHAMP AS 22	D5	MONTMORENCY FC 22	D5
9	GONESSE RC 25	D5	CORMEILLAIS ACS 23	D4
10	ERAGNY FC 22	D4	SAINT BRICE FC 22	D2
11	ADAMOIS OL 22	D5	ERMONT AS 24	D4
12	ARGENTEUIL RC 25	D5	SAINT LEU 95 FC 23	D3
13	SAINT OUEN L'AUMÔNE FC 23	D3	SAINT OUEN L'AUMÔNE FC 22	D2
14	MENUCOURT AS 22	D5	FOSSES F.U. 22	D5
15	GONESSE RC 24	D5	ERMONT AS 23	D3
16	GONESSE RC 23	D4	ENTENTE SSG 23	D4
17	VAUREAL FCM 22	D3	BEZONS USO 22	D4
18	BEAUCHAMP AS 23	D5	SAINT BRICE FC 23	D3
19	GONESSE RC 22	D3	CERGY PONTOISE FC 23	D2

COUPE DU COMITÉ - CRÉDIT MUTUEL - ANCIENS

⅛ de finale - 20 décembre 2026

1	MARLY LA VILLE ES 32	D3	ERAGNY FC 32	D1
2	ECOUEN FC 32	D2	MERY MERIEL FC 32	D2
3	ERMONT AS 32	D4	BEAUCHAMP AS 32	D3
4	CERGY PONTOISE FC 32	D3	MAGNY EN VEXIN FC 32 ou GONESSE RC 32	D3/D2
5	DEUIL ENGHIEN FC 32	D3	CHAMPAGNE 95 SFC 32 ou GOUSSAINVILLE FC 32	D3
6	PERSAN PORTUGAIS ACS 32	D3	ARGENTEUIL RC 32	D4
7	MONTMORENCY FC 32	D3	GROSLAY FC 32	D2

⅛ de finale - 10 janvier 2027

8	EZANVILLE ECOUEN US 32	D3	SAINT PRIX ES 32	D3

Secrétaire de séance : JF Budet
Prochaine réunion : Mardi 10/11/26 à 14h30

COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

2 NOVEMBRE 2026

Présents : MM JL. Faugeron - J. Letellier - JF. Budet

Assistent : MM C. Macina - A. Ravet

Excusé : M. R. Dati

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

Art. 40.1 du RS

« La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

Art. 30 ter – Evocation par la Commission

« Même en cas de réserves ou de réclamations, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas de :
- participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;
- acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- d'infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la FFF »

EVOCATIONS

DOSSIER MERY MERIEL FC

Objet : Match 78930759 du 18/10/2026 Séniors D3 Gr C PIERRELAYE FC 1 / MERY MERIEL FC 2.

Demande d'évocation formulée par le club de **MERY MERIEL FC** en date du 20/10/2026, au motif que le joueur **Youcef B. licence 2544546451** de l'équipe de **PIERRELAYE FC 1**, est susceptible d'être en état de suspension au jour de la rencontre désignée en objet.

La Commission maintient la recevabilité de la demande d'évocation et, à la suite d'un oubli administratif, redemande au Secrétariat d'interroger le club de **PIERRELAYE FC** sur l'inscription sur la feuille de match désignée en objet, du joueur cité ci-dessus.

Réponse attendue pour le 09/11/2026 12h.

JF Budet n'a pas pris part aux délibérations de ce dossier

REPRISE DOSSIER CHAUMONTEL LUZARCHES

Objet : Match 79757045 du 25/10/2026 CVO Anciens PIERRELAYE FC 1 / CHAUMONTEL LUZARCHES 1.

Demande d'évocation formulée par le club de **CHAUMONTEL LUZARCHES** en date du 25/10/2026, au motif que le joueur **Youcef B. licence 2544546451** de l'équipe de **PIERRELAYE FC 1**, est susceptible d'être en état de suspension au jour de la rencontre désignée en objet.

La Commission maintient la recevabilité de la demande d'évocation et, à la suite d'un oubli administratif, redemande au Secrétariat d'interroger le club de **PIERRELAYE FC** sur l'inscription sur la feuille de match désignée en objet, du joueur cité ci-dessus.

Réponse attendue pour le 09/11/2026 12h.

DOSSIER ARGENTEUIL RC

Objet : Match 55732895 du 10/10/2026 U14 D1 ARGENTEUIL RC 2 / VAUREAL FCM 1.

Demande d'évocation formulée par le club de **ARGENTEUIL RC** au motif que le joueur **Alexandre I. licence 960223448** du club de **VAUREAL FCM** ne serait pas qualifié au jour de la rencontre désignée en objet.

La Commission dit demande d'évocation non recevable car le motif invoqué n'est pas un motif à demande d'évocation.

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

FRAIS DE DOSSIER
ARGENTEUIL RC : DEBIT 43,50€

DOSSIER SAINT BRICE FC

Objet : Match 56553982 du 10/10/2026 U15 D2 ARGENTEUIL RC 3 / SAINT BRICE FC 1.

Demande d'évocation formulée par le club de **SAINT BRICE FC** au motif d'une infraction répétée au sujet des joueurs mutés inscrits sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet.

La Commission n'ayant pas reçu les documents en annexe de la demande, met le dossier en délibéré. Elle demande au secrétariat de demander au club de **SAINT BRICE FC** l'envoi des pièces justificatives par le biais de la messagerie club.

RESERVES

DOSSIER FRETTOISE ES

Objet : Match 78941820 du 01/11/2026 Séniors D4 Gr D VEXIN AS 2 / FRETTOISE ES 1.

Réserve formulée par le club de **FRETTOISE ES** et confirmée le 02/11/2026, au motif que les joueurs de l'équipe de **VEXIN AS 2**

- **Florian L. licence 2546650144**
- **Valentin C licence 2546077406**
- **Pierre D. licence 9603982961**
- **Jean Bedel P. licence 9604017431**
- **Djayson D. licence 2546617259**
- **Christopher P. licence 254668990**
- **Evan B. licence 2545568658**
- **Romario D. licence 2547833019**
- **Enzo T. licence 9604637814**
- **Omar I. licence 2547859913**
- **Jason G. licence 2543376047**

Sont susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure - match **79757042 CVO – Challenge Coutelier - Séniors VEXIN AS 1 / CORMEILLAIS ACS** alors que celle-ci ne jouait pas le jour même ni le lendemain.

La Commission dit réserve recevable et fondée, les 11 joueurs cités ci-dessus ont effectivement participé au match précédent la rencontre désignée en objet, avec l'équipe supérieure, alors que celle-ci ne jouait pas le jour même ni le lendemain.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **VEXIN AS 2** pour en attribuer le gain à l'équipe de **FRETTOIS ES 1**.

MODIFICATION RESULTAT
VEXIN AS 2 : 0 but, -1 point
FRETTOISE ES 1 : 1 but, 3 points

FRAIS DE DOSSIER
FRETTOISE ES : CREDIT 43,50€
VEXIN AS : DEBIT 53,50€

RÉCLAMATIONS

DOSSIER JOUY LE MOUTIER FC

Objet : Match 79679516 du 17/10/2026 Coupe du Comité U14 BEAUCHAMP AS 2 / JOUY LE MOUTIER FC 2.

Réclamation formulée par le club de **JOUY LE MOUTIER FC** au motif que le joueur **Aboubacar D. licence 9605757829** du club de **BEAUCHAMP AS n**e serait pas qualifié au jour de la rencontre désignée en objet, sa licence enregistrée le 7/10/2026 a été supprimée le 20/10/2026.

La Commission dit réclamation recevable et fondée. La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **BEAUCHAMP AS** sur l'inscription sur la feuille de match désigné en objet, du joueur cité ci-dessus.

FRAIS DE DOSSIER
JOUY LE MOUTIER FC : DEBIT 43,50€

Réponse attendue le 9/11/2026 12h.

DOSSIER COURDIMANCHE AS

Objet : Match 79019866 du 11/10/2026 U18 D2 Gr B CERGY PONTOISE FC 2 / COURDIMANCHE AS 1.

Réclamation formulée par le club de **COURDIMANCHE AS le 12/10/2026** au motif que le nombre de joueurs mutés hors délais dépasserait le nombre autorisé.

La Commission confirme que la réclamation est insuffisamment motivée, les précisions apportées par le club de **COURDIMANCHE AS** du **19/10/2026** le sont hors délais.
Elles auraient dû figurer sur la réclamation initiale du 12/10/2026.

La Commission confirme **RÉSULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN.**

COURRIER CLUB

RAS

HOMOLOGATION TOURNOIS

RAS

Secrétaire de séance : JF. Budet
Prochaine réunion : lundi 09/11/2026 à 14h.

STATUTS ET RÈGLEMENTS
NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

REUNION DU 02 NOVEMBRE 2026 A 14H00

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La fiche anomalie FMI est obligatoire pour la prise en compte du dossier et dans les 48h après la rencontre. La fiche se trouve sur le site du district dans l'onglet documents puis FMI.

RAPPEL DU R.S. du D.V.O.F. Saison 2025 - 2026

44.4 –

Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans *l'Annexe Financière du DVOF.*
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT

Seniors Départemental 4 / Unique / Poule D

Journée du 01 NOVEMBRE 2026

Pierrelaye Fc 3	Parmain Ac 2	Pierrelaye Fc 3 responsable

Pierrelaye Fc 3 AMENDE 100€

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Critérium Plus De 55 Ans / Unique / Poule A

Journée du 01 NOVEMBRE 2026

Osny F.C. 40	St Leu 95 Fc 40	St Leu 95 Fc 40 responsable

St Leu 95 Fc 40: AVERTISSEMENT

Motif : Le club de St leu 95 n'arrivait pas à ce connecter..

Critérium Plus De 55 Ans / Unique / Poule C

Journée du 01 NOVEMBRE 2026

Ent. Asc. Menu- Vau 40	St Prix Es 40	Ent. Asc. Menu- Vau 40 responsable

Ent. Asc. Menu- Vau 40: AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U16 D3 / Unique / Poule C

Journée du 01 NOVEMBRE 2026

Pierrelaye Fc 21	Académie Football Cl 21	Pierrelaye Fc 21 responsable

Pierrelaye Fc 21: AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPLICATION DU STATUT DE L'ARBITRAGE ET DES MUTATIONS D'ARBITRE

REUNION DU 3 NOVEMBRE 2026

Présents : MM. GUILLEMET J.C. –MOREIRA J – FOURMANN R

Assiste : M. BOISDENGHIEN E (CTA)

Excusés : Mme CAZENAVE V - MM. JOYEAU G – HARBONNIER K

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Les Clubs concernés ont jusqu'au 28 février 2027 pour régulariser leur situation et se mettre en conformité. Ils ont la possibilité de s'adresser à leur District ou à la l'IRFF afin de connaître les dates et lieux des sessions de formation destinées aux candidats à l'arbitrage (Consultable sur le site Internet du DVOF).

En outre, la Commission rappelle aux Clubs que les obligations concernant le Statut de l'Arbitrage sont fixées à l'annexe 3 du Règlement Sportif Général de la Ligue. (Consultable sur le site Internet de la Ligue rubrique présentation – onglet règlements).

TABLEAU RECAPITULATIF DES OBLIGATIONS EN TERME D'ARBITRES A FOURNIR STATUT DISTRICT

STATUT FEDERAL		STATUT DISTRICT	
DIVISION	**Nombre d'Arbitres**	**Club dont l'équipe hiérarchiquement la plus élevée évolue en :**	**Nombre d'Arbitres**
District 1	**2**	**Départementale 1**	**4**
Autres Divisions	**1**	**Départementale 2 et Départementale 3**	**2**
		Autres divisions – Foot Entreprise – Féminines – Clubs engagés uniquement dans le championnat du Dimanche matin – Anciens – Jeunes	**1**

Le Statut de l'Arbitrage stipule dans l'article 47 –Sanctions Sportives, alinéa 4 :
Les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série du District ou de ligue pour celles qui n'ont pas de District, dans les compétitions Libres ou de Football d'Entreprise, sauf disposition contraire adoptée par l'Assemblée Générale de Ligue sur proposition des Districts.

Procès-verbal transmis aux Commissions Départementale et Régionale Statuts et Règlements et contrôle des mutations ainsi qu'à la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions pour information

DEMANDES MUTATIONS DES ARBITRES

1) Arbitres demandant le changement de club :

- **M. SILVA SAMUEL licence N° 9604269659**

Club Quitté : COURDIMANCHE AS 545 913

Pris connaissance du dossier transmis et traité par la Commission régionale d'Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations
Pris connaissance de la demande de licence formulée pour la saison 2026/2027 par le club **ES HERBLAY 561 058**
Considérant que la demande de licence est conforme à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage.
Considérant que le club quitté n'a pas fait opposition,
Considérant que l'arbitre n'évoque aucun motif pour justifier sa démission du club **COURDIMANCHE AS 545 913**
Considérant que le club quitté est le club formateur.

La Commission décide :
Qu'en application de l'article 35 disposition 2 du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club **COURDIMANCHE AS 545 913** *pendant les saisons 2026/2027 et 2027/2028.*

- **M NGOCK SANDJI Christian licence N° 9604329468**

Club Quitté : CSM EAUBONNE 519 039

Pris connaissance de la demande de licence formulée pour la saison 2026/2027 par le club **EAUBONNE FC 565 601**
Considérant que la demande de licence est conforme à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage.
Considérant la situation particulière du club **CSM EAUBONNE 519 039**

La Commission décide :
De mettre sa décision en délibéré.

SITUATION DES CLUBS

La Commission apporte un correctif sur la situation de l'ESM THILLAY VAUD'HERLAND 519.763.
La Commission confirme que ce club est en deuxième année d'infraction lors de la saison 2025/2026 mais son équipe représentative évoluant en dernière série lors de la saison 2025/2026, il n'y a pas de sanction sportive.
En conséquence le club aura droit, pour la saison 2026/2027, ***à six (6) joueur titulaire d'une licence frappée du cachet mutation dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée.***

COMMISSION FAIR-PLAY &ETHIQUE

22 OCTOBRE 2026

Présents : Isabelle ESCROIGNARD, Rudy FOURMANN, Laurent COKGUL (Président)

Assiste : José DIAZ (Représentant Comité)

Excusé : Patrick BARBERON

Absent :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles
D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme,
De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

La Commission informe les clubs de la mise en ligne, sur le site du District, du règlement du **Challenge Fair-Play** pour la saison **2026/2027**.
🔗 Lien : District-foot95.fff.fr / Documents / Règlements / Challenge du Fair-Play & CDPME

Les principales nouveautés à compter de cette saison :

- **Simplification & Automatisation :**
Attribution automatique d'un point bonus pour chaque match effectué sans sanction, sans aucune démarche administrative requise de la part des clubs (Article 4.2.1).

- **Responsabilisation & Rigueur :**

Augmentation du barème des malus applicables aux suspensions de longue durée (exprimées en mois) (Article 4.1).

Refonte des modalités de calcul du Challenge Club, incluant une nouvelle sectorisation des catégories ainsi qu'un bonus sécurité/formation formalisé (Article 9).

APPLICATION des POINTS de MALUS

Sur la base des PV de la Commission de discipline des 22, 29 septembre 2026 et des 6 et 13 octobre 2026

ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/9/2026 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur pendant la rencontre, lors du match N° 79017131 du 20/9/2026

L'équipe U14 évoluant en D5 Poule D est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29/9/2026 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé envers un adversaire pendant la rencontre, lors du match N° 79501103 du 26/9/2026

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 79032657 du 4/10/2026

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 56035015 du 10/10/2026

ARGENTEUIL F.C.

L'équipe U15 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/9/2026 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 55732968 du 19/9/2026

L'équipe U15 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29/9/2026 pour le motif : Propos obscènes envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 55732974 du 26/9/2026

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 79029560 du 4/10/2026

ASSOC. DE LA JEUNESSE ENGHIENNOISE ET DEUILLOISE

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/9/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 78930801 du 20/9/2026

L'équipe U14 évoluant en D5 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 79500651 du 3/10/2026

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur pendant une action de jeu, lors du match N° 79267161 du 4/10/2026

L'équipe U15 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 79551044 du 3/10/2026

BEZONS U. SECTION OM.

L'équipe U15 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/9/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 79550993 du 19/9/2026

L'équipe U14 évoluant en D5 Poule D est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29/9/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 79801105 du 26/9/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé envers un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 78921166 du 11/10/2026

L'équipe U14 évoluant en D5 Poule D est pénalisée de 28 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Comportement intimidant envers un officiel au cours de la rencontre, lors du match N° 79501105 du 11/10/2026

L'équipe U14 évoluant en D5 Poule D est pénalisée de 28 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Comportement intimidant envers un officiel au cours de la rencontre, avec circonstance aggravante liée à la tenue de propos blessants, lors du match N° 79501105 du 11/10/2026

CERGY PONTOISE F.C.

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 56035016 du 10/10/2026

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Propos obscènes envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 79031570 du 11/10/2026

CLUB DE FUTSAL DE LA JEUNESSE PERSANAISE

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29/9/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 79267160 du 26/9/2026

CORMEILLAIS A.C.S.

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29/9/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 56039654 du 26/9/2026

COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY

L'équipe U15 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29/9/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 55732973 du 26/9/2026

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 79031514 du 4/10/2026

COURDIMANCHE A.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 78930808 du 11/10/2026

DOMONT F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/9/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 78921902 du 20/9/2026

L'équipe U14 évoluant en D5 Poule D est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Acte de brutalité envers un joueur pendant une action de jeu, lors du match N° 79501108 du 3/10/2026

EAUBONNE FOOTBALL CLUB

L'équipe U14 évoluant en D5 Poule D est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Acte de brutalité envers un joueur pendant une action de jeu, lors du match N° 79501108 du 3/10/2026

ECOUEN F.C.

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 79029556 du 4/10/2026

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 55732458 du 4/10/2026

ENT. BEAUMONT MOURS

L'équipe U14 évoluant en D5 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29/9/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 79500858 du 26/9/2026

L'équipe U14 évoluant en D5 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 79500870 du 10/10/2026

ENTENTE SPORTIVE HERBLAY

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 78923194 du 4/10/2026

EZANVILLE ECOUEN U.S.

L'équipe U14 évoluant en D5 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur, lors du match N° 79494234 du 19/9/2026

FOOT INDOOR LOISIR

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/9/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 79264485 du 20/9/2026

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 Poule est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Propos blessants aggravés tenus à l'égard des arbitres, déclaration d'une fausse identité et attitude vindicative adoptée devant la Commission de discipline, lors du match N° 79264492 du 11/10/2026

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Comportement excessif devant la Commission de discipline, lors du match N° 79264492 du 11/10/2026

FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/9/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 56034999 du 19/9/2026

L'équipe U14 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/9/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 55732881 du 19/9/2026

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/9/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 79017128 du 20/9/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé avant et après la rencontre envers un officiel, lors du match N° 78921113 du 4/10/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Comportement blessant envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 78921113 du 4/10/2026

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Acte de brutalité envers un joueur avec circonstances aggravantes liées aux menaces proférées à l'encontre d'un joueur adverse, lors du match N° 79031855 du 20/9/2026

FOSSES F. U.

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29/9/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 56034491 du 26/9/2026

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 56034496 du 3/10/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Bousculade volontaire envers un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 56532821 du 4/10/2026

FRANCONVILLE F.C.

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/9/2026 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 79029608 du 20/9/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/9/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 78921159 du 20/9/2026

L'équipe U14 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Acte de brutalité envers un joueur pendant la rencontre hors action de jeu, lors du match N° 55732888 du 3/10/2026

GONESSE R.C.

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/9/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 79019862 du 20/9/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Comportement et propos grossiers ou injurieux pendant la rencontre envers un officiel, lors du match N° 78928199 du 4/10/2026

GOUSSAINVILLE F.C.

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 55973819 du 3/10/2026

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur pendant une action de jeu pendant la rencontre, lors du match N° 79029609 du 11/10/2026

GROSLAY F.C.

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Comportement et propos intimidants ou menaçants envers un joueur en dehors de la rencontre, lors du match N° 55732453 du 4/10/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Propos grossiers ou injurieux envers l'ensemble du corps arbitral pendant la rencontre avec circonstances aggravantes pour répétition, lors du match N° 78921115 du 4/10/2026

JC ACADEMY 95

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/9/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 79267159 du 20/9/2026

MAGNY EN VEXIN F.C.

L'équipe ANCIENS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Comportement intimidant ou menaçant envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 55733061 du 4/10/2026

MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Comportement et propos excessifs ou déplacés envers joueurs et officiel pendant la rencontre, lors du match N° 79032169 du 11/10/2026

MARLY LA VILLE E.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 78923197 du 4/10/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 78921111 du 4/10/2026

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 55732510 du 11/10/2026

MENUCOURT A.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 78930807 du 11/10/2026

MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29/9/2026 pour le motif : Comportement et propos blessants envers un officiel pendant la rencontre avec circonstances aggravantes suite à répétition., lors du match N° 55973722 du 26/9/2026

MONTIGNY LVDB

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/9/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 79264486 du 20/9/2026

MONTMAGNY A.S FOOT SALLE

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 79267167 du 2/10/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Comportement menaçant envers un joueur, lors du match N° 78921899 du 20/9/2026

MONTMORENCY F.C.

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 79031569 du 11/10/2026

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Propos blessant envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 79031569 du 11/10/2026

MONTSOULT BAILLET US

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29/9/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 56039567 du 26/9/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 78940223 du 4/10/2026

NEUVILLE S/OISE A.S.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 79032169 du 11/10/2026

OSNY F.C.

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29/9/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 55973812 du 26/9/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Acte de brutalité envers un joueur pendant un action de jeu pendant la rencontre, lors du match N° 78928254 du 11/10/2026

PIERRELAYE FOOTBALL CLUB

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/9/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 78930803 du 20/9/2026

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 79505724 du 11/10/2026

RACING CLUB D'ARGENTEUIL

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/9/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 56039652 du 19/9/2026

ROISSY EN FRANCE U.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/9/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 55731621 du 20/9/2026

SANNOIS ST GRATIEN ENT.

L'équipe U14 évoluant en D5 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29/9/2026 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 79500648 du 26/9/2026

L'équipe U17 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 79681272 du 4/10/2026

SARCELLES A.A.S.

L'équipe U14 évoluant en D5 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 79500902 du 3/10/2026

SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 78928196 du 4/10/2026

ST BRICE F.C.

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 79019812 du 4/10/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 7892116 du 4/10/2026

ST LEU 95 F.C.

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/9/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 55973717 du 19/9/2026

ST OUEN L'AUMONE A.S.

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/9/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 79029606 du 20/9/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Comportement et propos excessifs ou déplacés envers un officiel pendant la rencontre avec circonstances aggravantes pour manque d'exemplarité dans son rôle de capitaine, lors du match N° 78921908 du 11/10/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Acte de brutalité envers un joueur hors action de jeu pendant la rencontre, lors du match N° 78921908 du 11/10/2026

ST PRIX E.S.

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 79031513 du 4/10/2026

THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/10/2026 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé pour contestation des décisions arbitrales pendant la rencontre, pénétration sur le terrain sans autorisation, lors du match N° 78982554 du 4/10/2026

VEXIN A.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13/10/2026 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 56532820 du 11/10/2026

CLASSEMENT du CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPE

Classement du Challenge Fair-Play Equipes au 15 octobre 2026 en annexe

Prochaine réunion : mercredi 26 novembre 2026 à 18h30

CHALLENGE FAIR PLAY des EQUIPES SENIORS Masculin



Présentation

Ce document présente le classement et le recensement Fair-Play des équipes seniors masculines et féminines du District du Val-d'Oise de football.

Légende

M (Malus) : *Points de pénalités cumulés correspondant aux nombres de matchs ou mois de suspension des joueurs, éducateurs et dirigeants de l'équipe*

B (Bonus) : *Points de valorisations correspondant aux nombres de matchs de l'équipe sans aucune sanction (carton jaune)*

TOTAL : *Solde Fair-Play de chaque équipe (Malus - Bonus). Un solde négatif indique un comportement exemplaire.*

Séniors Départemental 1

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
ST LEU 95 F.C.	0	3	- 3
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
ECOUEN F.C.	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	2	1	1
FRANCONVILLE F.C.	2	0	2
MARLY LA VILLE E.S.	3	0	3
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	6	1	5
GROSLAY F.C.	6	0	6

Nombre de points TOTAL (MALUS - BONUS) et nombre de retrait de points au classement sportif		
TOTAL entre 20 à 29 points	=	**Retrait de 1 point**
TOTAL entre 30 à 39 points	=	**Retrait de 2 points**
TOTAL entre 40 à 49 points	=	**Retrait de 3 points**
TOTAL entre 50 à 59 points	=	**Retrait de 5 points**
TOTAL entre 60 à 69 points	=	**Retrait de 7 points**
TOTAL entre 70 à 79 points	=	**Retrait de 10 points**
TOTAL entre 80 points et plus	=	**Retrait de 15 points**

Séniors Départemental 2/A

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
OSNY F.C.	0	1	- 1
CORMEILLAIS A.C.S.	0	0	-
DEUIL ENGHIEN F.C.	0	0	-
ECOUEN F.C.	0	0	-
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
ROISSY EN FRANCE U.S.	1	0	1

Séniors Départemental 2/B

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	2	- 2
SARCELLES A.A.S.	0	1	- 1
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	1	- 1
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	1	- 1
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	0	-
MAGNY EN VEXIN F.C.	0	0	-
PONTOISIENNE J.S.	0	0	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
DOMONT F.C.	1	0	1
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	6	0	6

CHALLENGE FAIR PLAY des EQUIPES SENIORS Masculin



Présentation

Ce document présente le classement et le recensement Fair-Play des équipes seniors masculines et féminines du District du Val-d'Oise de football.

Légende

M (Malus) : *Points de pénalités cumulés correspondant aux nombres de matchs ou mois de suspension des joueurs, éducateurs et dirigeants de l'équipe*

B (Bonus) : *Points de valorisations correspondant aux nombres de matchs de l'équipe sans aucune sanction (carton jaune)*

TOTAL : *Solde Fair-Play de chaque équipe (Malus - Bonus). Un solde négatif indique un comportement exemplaire.*

Séniors Départemental 3/A

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
CORMEILLAIS A.C.S.	0	1	- 1
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	1	- 1
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	0	0	-
DOMONT F.C.	0	0	-
FC PRESLES	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
GROSLAY F.C.	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
FOSSES F. U.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	1	1	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	1	0	1

Séniors Départemental 3/B

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
EZANVILLE ECOUEN U.S.	0	2	- 2
CERGY PONTOISE F.C.	0	1	- 1
DEUIL ENGHIEN F.C.	0	1	- 1
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	1	- 1
ERMONT AM. S.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
ST PRIX E.S.	0	0	-
VIARMES ASNIERES OL.	0	0	-
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	-
GONESSE R.C.	4	0	4
OSNY F.C.	5	1	4

Séniors Départemental 3/C

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
BEAUCHAMP A.S.	0	1	- 1
FRANCONVILLE F.C.	0	1	- 1
OLYMPIQUE ADAMOIS	0	1	- 1
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	1	- 1
ARGENTEUIL F.C.	0	1	- 1
AUVERS ENNERY F.C.	0	0	-
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	1	1	-
ASSOC. DE LA JEUNESSE ENGHIENNOISE ET DEUIL	2	2	-
MENUCOURT A.S.	2	1	1
COURDIMANCHE A.S.	2	0	2

Nombre de points TOTAL (MALUS - BONUS) et nombre de retrait de points au classement sportif		
TOTAL entre 20 à 29 points	=	Retrait de 1 point
TOTAL entre 30 à 39 points	=	Retrait de 2 points
TOTAL entre 40 à 49 points	=	Retrait de 3 points
TOTAL entre 50 à 59 points	=	Retrait de 5 points
TOTAL entre 60 à 69 points	=	Retrait de 7 points
TOTAL entre 70 à 79 points	=	Retrait de 10 points
TOTAL entre 80 points et plus	=	Retrait de 15 points

CDOS VAL-D'OISE

EKiNSPORT

CHALLENGE FAIR PLAY des EQUIPES SENIORS Masculin



Présentation

Ce document présente le classement et le recensement Fair-Play des équipes seniors masculines et féminines du District du Val-d'Oise de football.

Légende

M (Malus) : *Points de pénalités cumulés correspondant aux nombres de matchs ou mois de suspension des joueurs, éducateurs et dirigeants de l'équipe*

B (Bonus) : *Points de valorisations correspondant aux nombres de matchs de l'équipe sans aucune sanction (carton jaune)*

TOTAL : *Solde Fair-Play de chaque équipe (Malus - Bonus). Un solde négatif indique un comportement exemplaire.*

Séniors Départemental 4/A

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
FC PRESLES	0	1	- 1
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	1	- 1
PONTOISIENNE J.S.	0	1	- 1
AUVERS ENNERY F.C.	0	0	-
EZANVILLE ECOUEN U.S.	0	0	-
FRETTOISE E.S.	0	0	-
NEUVILLE S/OISE A.S.	0	0	-
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
MONTSOULT BAILLET US	2	0	2
BELLOY ST MARTIN A.S.C.	*F*	*F*	***F***

Séniors Départemental 4/B

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	1	- 1
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	-
PARMAIN A.C.	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
ASSOC. DE LA JEUNESSE ENGHIENNOISE ET DEUIL	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
VEXIN A.S.	3	0	3
FOSSES F. U.	5	0	5

Séniors Départemental 4/C

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
EAUBONNE FOOTBALL CLUB	0	1	- 1
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	1	- 1
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	0	0	-
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
BEAUCHAMP A.S.	0	0	-
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	0	0	-
EZANVILLE ECOUEN U.S.	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	-
VIARMES ASNIERES OL.	0	0	-

Séniors Départemental 4/D

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
ASSOCIATION SPORTIVE ORVILLOISE	0	1	- 1
COURDIMANCHE A.S.	0	1	- 1
FRETTOISE E.S.	0	1	- 1
GONESSE R.C.	0	1	- 1
PARMAIN A.C.	0	1	- 1
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	1	- 1
VEXIN A.S.	0	1	- 1
MENUCOURT A.S.	0	0	-
ST PRIX E.S.	0	0	-
MAGNY EN VEXIN F.C.	0	0	-

CHALLENGE FAIR PLAY des EQUIPES
Championnat Dimanche Matin (CDM)



Présentation

Ce document présente le classement et le recensement Fair-Play des équipes seniors masculines et féminines du District du Val-d'Oise de football.

Légende

M (Malus) : Points de pénalités cumulés correspondant aux nombres de matchs ou mois de suspension des joueurs, éducateurs et dirigeants de l'équipe

B (Bonus) : Points de valorisations correspondant aux nombres de matchs de l'équipe sans aucune sanction (carton jaune)

TOTAL : Solde Fair-Play de chaque équipe (Malus - Bonus). Un solde négatif indique un comportement exemplaire.

CDM Départemental 1

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
ST PRIX E.S.	0	3	- 3
ASSOC. DE LA JEUNESSE ENGHIENNOISE ET DEUIL	0	2	- 2
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	2	- 2
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	2	- 2
MONTMORENCY F.C.	0	2	- 2
A.S. PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE	0	1	- 1
FRANCO PORTUGAISE ARGENTEUIL A.	0	1	- 1
FRANCONVILLE F.C.	0	1	- 1
MENUCOURT A.S.	0	1	- 1
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	1	- 1
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	3	2	1

CDM Départemental 2

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	1	- 1
PONTOISIENNE J.S.	0	1	- 1
ST BRICE F.C.	0	1	- 1
ST LEU 95 F.C.	0	1	- 1
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
EAUBONNE FOOTBALL CLUB	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
SG ALL STARS	0	0	-

Nombre de points TOTAL (MALUS - BONUS) et nombre de retrait de points au classement sportif		
TOTAL entre 20 à 29 points	=	Retrait de 1 point
TOTAL entre 30 à 39 points	=	Retrait de 2 points
TOTAL entre 40 à 49 points	=	Retrait de 3 points
TOTAL entre 50 à 59 points	=	Retrait de 5 points
TOTAL entre 60 à 69 points	=	Retrait de 7 points
TOTAL entre 70 à 79 points	=	Retrait de 10 points
TOTAL entre 80 points et plus	=	Retrait de 15 points

CHALLENGE FAIR PLAY des EQUIPES U18



Présentation

Ce document présente le classement et le recensement Fair-Play des équipes seniors masculines et féminines du District du Val-d'Oise de football.

Légende

M (Malus) : Points de pénalités cumulés correspondant aux nombres de matchs ou mois de suspension des joueurs, éducateurs et dirigeants de l'équipe

B (Bonus) : Points de valorisations correspondant aux nombres de matchs de l'équipe sans aucune sanction (carton jaune)

TOTAL : Solde Fair-Play de chaque équipe (Malus - Bonus). Un solde négatif indique un comportement exemplaire.

U18 Départemental 1

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
FRANCONVILLE F.C.	0	2	- **2**
CORMEILLAIS A.C.S.	0	1	- **1**
ERMONT AM. S.	0	1	- **1**
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	1	- **1**
ST PRIX E.S.	0	1	- **1**
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
ECOUEN F.C.	1	0	**1**
MARLY LA VILLE E.S.	1	0	**1**
GROSLAY F.C.	6	0	**6**

U18 Départemental 2/A

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	0	1	- **1**
ENT. BEAUMONT MOURS	0	1	- **1**
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	1	- **1**
SARCELLES A.A.S.	0	1	- **1**
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
DEUIL ENGHIEN F.C.	0	0	-
FOSSES F. U.	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	1	1	-
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	5	0	**5**

Nombre de points TOTAL (MALUS - BONUS) et nombre de retrait de points au classement sportif		
TOTAL entre 20 à 29 points	=	**Retrait de 1 point**
TOTAL entre 30 à 39 points	=	**Retrait de 2 points**
TOTAL entre 40 à 49 points	=	**Retrait de 3 points**
TOTAL entre 50 à 59 points	=	**Retrait de 5 points**
TOTAL entre 60 à 69 points	=	**Retrait de 7 points**
TOTAL entre 70 à 79 points	=	**Retrait de 10 points**
TOTAL entre 80 points et plus	=	**Retrait de 15 points**

U18 Départemental 2/B

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	0	2	- **2**
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	2	- **2**
OLYMPIQUE ADAMOIS	0	2	- **2**
BEAUCHAMP A.S.	0	1	- **1**
MENUCOURT A.S.	0	1	- **1**
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	1	- **1**
ST BRICE F.C.	1	2	- **1**
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	-
GONESSE R.C.	2	0	**2**

CHALLENGE FAIR PLAY des EQUIPES U18



Présentation

Ce document présente le classement et le recensement Fair-Play des équipes seniors masculines et féminines du District du Val-d'Oise de football.

Légende

M (Malus) : Points de pénalités cumulés correspondant aux nombres de matchs ou mois de suspension des joueurs, éducateurs et dirigeants de l'équipe

B (Bonus) : Points de valorisations correspondant aux nombres de matchs de l'équipe sans aucune sanction (carton jaune)

TOTAL : Solde Fair-Play de chaque équipe (Malus - Bonus). Un solde négatif indique un comportement exemplaire.

U18 Départemental 3/A

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
GROSLAY F.C.	0	3	- **3**
ARNOUVILLE F. A.S.	0	2	- **2**
AUVERS ENNERY F.C.	0	2	- **2**
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	2	- **2**
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	2	- **2**
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	2	- **2**
VEXIN A.S.	0	2	- **2**
ECOUEN F.C.	0	1	- **1**
FRETTOISE E.S.	0	1	- **1**
PONTOISIENNE J.S.	0	1	- **1**
GOUSSAINVILLE F.C.	*F*	*F*	***F***

U18 Départemental 3/B

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	3	- **3**
NEUVILLE S/OISE A.S.	0	3	- **3**
VEXIN A.S.	0	3	- **3**
CORMEILLAIS A.C.S.	0	2	- **2**
ENT. BEAUMONT MOURS	0	2	- **2**
FONTENAY EN PARISIS FC	0	2	- **2**
MENUCOURT A.S.	0	2	- **2**
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	2	- **2**
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	2	- **2**
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	2	2	-
MAGNY EN VEXIN F.C.	*F*	*F*	***F***

Roissy en France U.S. = Entente Roissy / Thillay

Nombre de points TOTAL (MALUS - BONUS) et nombre de retrait de points au classement sportif		
TOTAL entre 20 à 29 points	=	**Retrait de 1 point**
TOTAL entre 30 à 39 points	=	**Retrait de 2 points**
TOTAL entre 40 à 49 points	=	**Retrait de 3 points**
TOTAL entre 50 à 59 points	=	**Retrait de 5 points**
TOTAL entre 60 à 69 points	=	**Retrait de 7 points**
TOTAL entre 70 à 79 points	=	**Retrait de 10 points**
TOTAL entre 80 points et plus	=	**Retrait de 15 points**

CHALLENGE FAIR PLAY des EQUIPES U17



Présentation

Ce document présente le classement et le recensement Fair-Play des équipes seniors masculines et féminines du District du Val-d'Oise de football.

Légende

M (Malus) : Points de pénalités cumulés correspondant aux nombres de matchs ou mois de suspension des joueurs, éducateurs et dirigeants de l'équipe

B (Bonus) : Points de valorisations correspondant aux nombres de matchs de l'équipe sans aucune sanction (carton jaune)

TOTAL : Solde Fair-Play de chaque équipe (Malus - Bonus). Un solde négatif indique un comportement exemplaire.

U17 Départemental 1

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	1	- 1
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
ECOUEN F.C.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	2	1	1

SARCELLES A.A.S. = SARCELLES A.A.S. 3 & SARCELLES A.A.S 4

Nombre de points TOTAL (MALUS - BONUS) et nombre de retrait de points au classement sportif		
TOTAL entre 20 à 29 points	=	Retrait de 1 point
TOTAL entre 30 à 39 points	=	Retrait de 2 points
TOTAL entre 40 à 49 points	=	Retrait de 3 points
TOTAL entre 50 à 59 points	=	Retrait de 5 points
TOTAL entre 60 à 69 points	=	Retrait de 7 points
TOTAL entre 70 à 79 points	=	Retrait de 10 points
TOTAL entre 80 points et plus	=	Retrait de 15 points

CHALLENGE FAIR PLAY des EQUIPES U16



Présentation

Ce document présente le classement et le recensement Fair-Play des équipes seniors masculines et féminines du District du Val-d'Oise de football.

Légende

M (Malus) : Points de pénalités cumulés correspondant aux nombres de matchs ou mois de suspension des joueurs, éducateurs et dirigeants de l'équipe

B (Bonus) : Points de valorisations correspondant aux nombres de matchs de l'équipe sans aucune sanction (carton jaune)

TOTAL : Solde Fair-Play de chaque équipe (Malus - Bonus). Un solde négatif indique un comportement exemplaire.

U16 Départemental 1

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	2	- 2
SARCELLES A.A.S.	0	2	- 2
ST BRICE F.C.	0	1	- 1
CERGY PONTOISE F.C.	0	1	- 1
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	1	0	1
ECOUEN F.C.	1	0	1
FRANCONVILLE F.C.	3	2	1
ST OUEN L'AUMONE A.S.	2	0	2
GOUSSAINVILLE F.C.	5	1	4

Nombre de points TOTAL (MALUS - BONUS) et nombre de retrait de points au classement sportif		
TOTAL entre 20 à 29 points	=	Retrait de 1 point
TOTAL entre 30 à 39 points	=	Retrait de 2 points
TOTAL entre 40 à 49 points	=	Retrait de 3 points
TOTAL entre 50 à 59 points	=	Retrait de 5 points
TOTAL entre 60 à 69 points	=	Retrait de 7 points
TOTAL entre 70 à 79 points	=	Retrait de 10 points
TOTAL entre 80 points et plus	=	Retrait de 15 points

U16 Départemental 2/A

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	0	2	- 2
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	2	- 2
ST LEU 95 F.C.	0	2	- 2
U. S. PERSAN 03	0	2	- 2
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	1	- 1
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	0	-
FOSSES F. U.	0	0	-
ST PRIX E.S.	3	3	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	2	0	2
CERGY PONTOISE F.C.	5	2	3
MONTMORENCY F.C.	6	1	5

Roissy en France U.S. = Entente Roissy / Thillay

U16 Départemental 2/B

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
DEUIL ENGHIEN F.C.	0	3	- 3
MENUCOURT A.S.	0	3	- 3
CORMEILLAIS A.C.S.	0	2	- 2
GONESSE R.C.	0	2	- 2
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	2	- 2
VAUREAL F. C. M.	0	2	- 2
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	2	- 2
MARLY LA VILLE E.S.	0	1	- 1
OLYMPIQUE ADAMOIS	0	1	- 1
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	1	- 1
SARCELLES A.A.S.	0	1	- 1
BEAUCHAMP A.S.	0	0	-

CHALLENGE FAIR PLAY des EQUIPES U16



Présentation

Ce document présente le classement et le recensement Fair-Play des équipes seniors masculines et féminines du District du Val-d'Oise de football.

Légende

M (Malus) : Points de pénalités cumulés correspondant aux nombres de matchs ou mois de suspension des joueurs, éducateurs et dirigeants de l'équipe

B (Bonus) : Points de valorisations correspondant aux nombres de matchs de l'équipe sans aucune sanction (carton jaune)

TOTAL : Solde Fair-Play de chaque équipe (Malus - Bonus). Un solde négatif indique un comportement exemplaire.

U16 Départemental 3/A

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	0	3	- 3
COURDIMANCHE A.S.	0	2	- 2
OSNY F.C.	0	2	- 2
MENUCOURT A.S.	0	2	- 2
ECOUEN F.C.	0	1	- 1
ERMONT AM. S.	0	1	- 1
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	0	1	- 1
ENT. BEAUMONT MOURS	0	1	- 1
GOUSSAINVILLE F.C.	0	1	- 1
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	1	- 1
ASSOC. DE LA JEUNESSE ENGHIENNOISE ET DEUIL	0	1	- 1
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	10	1	9

U16 Départemental 3/C

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
BEAUCHAMP A.S.	0	3	- 3
ARNOUVILLE F. A.S.	0	2	- 2
GROSLAY F.C.	0	2	- 2
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	2	- 2
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	2	- 2
VAUREAL F. C. M.	0	2	- 2
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	1	- 1
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	1	- 1
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	1	2	- 1
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-

U16 Départemental 3/B

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
BEZONS U. SECTION OM.	0	3	- 3
PONTOISIENNE J.S.	0	3	- 3
VIARMES ASNIERES OL.	0	3	- 3
GONESSE R.C.	0	2	- 2
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	2	- 2
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	2	- 2
VEXIN A.S.	0	2	- 2
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	1	- 1
CORMEILLAIS A.C.S.	0	1	- 1
NEUVILLE S/OISE A.S.	1	2	- 1
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	2	3	- 1

Nombre de points TOTAL (MALUS - BONUS) et nombre de retrait de points au classement sportif		
TOTAL entre 20 à 29 points	=	Retrait de 1 point
TOTAL entre 30 à 39 points	=	Retrait de 2 points
TOTAL entre 40 à 49 points	=	Retrait de 3 points
TOTAL entre 50 à 59 points	=	Retrait de 5 points
TOTAL entre 60 à 69 points	=	Retrait de 7 points
TOTAL entre 70 à 79 points	=	Retrait de 10 points
TOTAL entre 80 points et plus	=	Retrait de 15 points

EKiNSPORT

CHALLENGE FAIR PLAY des EQUIPES U16

SAISON 2026/2027



Présentation

Ce document présente le classement et le recensement Fair-Play des équipes seniors masculines et féminines du District du Val-d'Oise de football.

Légende

M (Malus) : Points de pénalités cumulés correspondant aux nombres de matchs ou mois de suspension des joueurs, éducateurs et dirigeants de l'équipe

B (Bonus) : Points de valorisations correspondant aux nombres de matchs de l'équipe sans aucune sanction (carton jaune)

TOTAL : Solde Fair-Play de chaque équipe (Malus - Bonus). Un solde négatif indique un comportement exemplaire.

U16 Départemental 4/A

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
A. S. ERAGNY F. C.	0	1	- 1
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	1	- 1
ECOUEN F.C.	0	1	- 1
MONTSOULT BAILLET US	0	1	- 1
ST BRICE F.C.	0	1	- 1
SURVILLIERS AVENIR	0	1	- 1
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	0	0	-
BOUFFEMONT A.C.F.	0	0	-
MAGNY EN VEXIN F.C.	0	0	-

U16 Départemental 4/B

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
ASSOC. DE LA JEUNESSE ENGHIENNOISE ET DEUIL	0	1	- 1
DOMONT F.C.	0	1	- 1
FOSSES F. U.	0	1	- 1
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	1	- 1
MARLY LA VILLE E.S.	0	1	- 1
MONTMORENCY F.C.	0	1	- 1
OLYMPIQUE ADAMOIS	0	1	- 1
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	1	- 1
SURVILLIERS AVENIR	0	1	- 1
U. S. PERSAN 03	0	1	- 1

Nombre de points TOTAL (MALUS - BONUS) et nombre de retrait de points au classement sportif		
TOTAL entre 20 à 29 points	=	Retrait de 1 point
TOTAL entre 30 à 39 points	=	Retrait de 2 points
TOTAL entre 40 à 49 points	=	Retrait de 3 points
TOTAL entre 50 à 59 points	=	Retrait de 5 points
TOTAL entre 60 à 69 points	=	Retrait de 7 points
TOTAL entre 70 à 79 points	=	Retrait de 10 points
TOTAL entre 80 points et plus	=	Retrait de 15 points

CHALLENGE FAIR PLAY des EQUIPES U15



Présentation

Ce document présente le classement et le recensement Fair-Play des équipes seniors masculines et féminines du District du Val-d'Oise de football.

Légende

M (Malus) : Points de pénalités cumulés correspondant aux nombres de matchs ou mois de suspension des joueurs, éducateurs et dirigeants de l'équipe

B (Bonus) : Points de valorisations correspondant aux nombres de matchs de l'équipe sans aucune sanction (carton jaune)

TOTAL : Solde Fair-Play de chaque équipe (Malus - Bonus). Un solde négatif indique un comportement exemplaire.

U15 Départemental 1

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
SARCELLES A.A.S.	0	3	- 3
CERGY PONTOISE F.C.	0	2	- 2
ENT. BEAUMONT MOURS	0	1	- 1
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	1	- 1
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	1	- 1
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	1	- 1
DEUIL ENGHIEN F.C.	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	1	1	-
ARGENTEUIL F.C.	8	2	6

Nombre de points TOTAL (MALUS - BONUS) et nombre de retrait de points au classement sportif		
TOTAL entre 20 à 29 points	=	Retrait de 1 point
TOTAL entre 30 à 39 points	=	Retrait de 2 points
TOTAL entre 40 à 49 points	=	Retrait de 3 points
TOTAL entre 50 à 59 points	=	Retrait de 5 points
TOTAL entre 60 à 69 points	=	Retrait de 7 points
TOTAL entre 70 à 79 points	=	Retrait de 10 points
TOTAL entre 80 points et plus	=	Retrait de 15 points

U15 Départemental 2/A

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
ST BRICE F.C.	0	4	- 4
CORMEILLAIS A.C.S.	0	3	- 3
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	3	- 3
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	2	- 2
GONESSE R.C.	0	2	- 2
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	2	- 2
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	2	- 2
U. S. PERSAN 03	0	2	- 2
VAUREAL F. C. M.	0	2	- 2
ASSOC. DE LA JEUNESSE ENGHIENNOISE ET DEUIL	0	1	- 1
ST LEU 95 F.C.	0	1	- 1

U15 Départemental 2/B

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
VEMARS ST WITZ F.C.	0	3	- 3
ECOUEN F.C.	0	2	- 2
OSNY F.C.	0	2	- 2
ST LEU 95 F.C.	0	2	- 2
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	2	- 2
A. S. ERAGNY F. C.	0	1	- 1
CERGY PONTOISE F.C.	0	1	- 1
EAUBONNE FOOTBALL CLUB	0	1	- 1
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	1	- 1
ASSOC. DE LA JEUNESSE ENGHIENNOISE ET DEUIL	2	3	- 1
BEZONS U. SECTION OM.	2	2	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	*F*	*F*	***F***

CHALLENGE FAIR PLAY des EQUIPES U14



Présentation

Ce document présente le classement et le recensement Fair-Play des équipes seniors masculines et féminines du District du Val-d'Oise de football.

Légende

M (Malus) : Points de pénalités cumulés correspondant aux nombres de matchs ou mois de suspension des joueurs, éducateurs et dirigeants de l'équipe

B (Bonus) : Points de valorisations correspondant aux nombres de matchs de l'équipe sans aucune sanction (carton jaune)

TOTAL : Solde Fair-Play de chaque équipe (Malus - Bonus). Un solde négatif indique un comportement exemplaire.

U14 Départemental 1

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
U. S. PERSAN 03	0	4	- 4
A. S. ERAGNY F. C.	0	3	- 3
ECOUEN F.C.	0	3	- 3
CERGY PONTOISE F.C.	0	3	- 3
GONESSE R.C.	0	2	- 2
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	2	- 2
VAUREAL F. C. M.	0	2	- 2
SARCELLES A.A.S.	0	1	- 1
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	2	2	-
FRANCONVILLE F.C.	7	4	3

Nombre de points TOTAL (MALUS - BONUS) et nombre de retrait de points au classement sportif		
TOTAL entre 20 à 29 points	=	Retrait de 1 point
TOTAL entre 30 à 39 points	=	Retrait de 2 points
TOTAL entre 40 à 49 points	=	Retrait de 3 points
TOTAL entre 50 à 59 points	=	Retrait de 5 points
TOTAL entre 60 à 69 points	=	Retrait de 7 points
TOTAL entre 70 à 79 points	=	Retrait de 10 points
TOTAL entre 80 points et plus	=	Retrait de 15 points

U14 Départemental 2/A

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	3	- 3
ST BRICE F.C.	0	3	- 3
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	2	- 2
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	2	- 2
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	2	- 2
ECOUEN F.C.	0	1	- 1
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	1	- 1
ARGENTEUIL F.C.	0	1	- 1
ST LEU 95 F.C.	4	2	2
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	5	2	3

U14 Départemental 2/B

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	0	3	- 3
DEUIL ENGHIEN F.C.	0	2	- 2
ERMONT AM. S.	0	2	- 2
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	2	- 2
CORMEILLAIS A.C.S.	0	1	- 1
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	1	- 1
OLYMPIQUE ADAMOIS	0	1	- 1
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	1	- 1
OSNY F.C.	1	0	1
GOUSSAINVILLE F.C.	3	0	3

CHALLENGE FAIR PLAY des EQUIPES U14



Présentation

Ce document présente le classement et le recensement Fair-Play des équipes seniors masculines et féminines du District du Val-d'Oise de football.

Légende

M (Malus) : Points de pénalités cumulés correspondant aux nombres de matchs ou mois de suspension des joueurs, éducateurs et dirigeants de l'équipe

B (Bonus) : Points de valorisations correspondant aux nombres de matchs de l'équipe sans aucune sanction (carton jaune)

TOTAL : Solde Fair-Play de chaque équipe (Malus - Bonus). Un solde négatif indique un comportement exemplaire.

U14 Départemental 3/A

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
FRANCONVILLE F.C.	0	3	- 3
ST PRIX E.S.	0	3	- 3
CORMEILLAIS A.C.S.	0	2	- 2
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	2	- 2
OSNY F.C.	0	2	- 2
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	2	- 2
SARCELLES A.A.S.	0	2	- 2
BEZONS U. SECTION OM.	0	2	- 2
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	1	- 1
FOSSES F. U.	3	2	1

U14 Départemental 3/B

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
ST BRICE F.C.	0	4	- 4
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	3	- 3
MONTMORENCY F.C.	0	3	- 3
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	2	- 2
ERMONT AM. S.	0	2	- 2
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	2	- 2
ST LEU 95 F.C.	0	2	- 2
VAUREAL F. C. M.	0	2	- 2
GONESSE R.C.	0	1	- 1

U14 Départemental 3/C

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
BEAUCHAMP A.S.	0	4	- 4
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	3	- 3
GOUSSAINVILLE F.C.	0	3	- 3
MENUCOURT A.S.	0	3	- 3
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	3	- 3
MARLY LA VILLE E.S.	0	2	- 2
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	2	- 2
PONTOISIENNE J.S.	0	1	- 1
CERGY PONTOISE F.C.	2	3	- 1
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	2	3	- 1

Nombre de points TOTAL (MALUS - BONUS) et nombre de retrait de points au classement sportif		
TOTAL entre 20 à 29 points	=	Retrait de 1 point
TOTAL entre 30 à 39 points	=	Retrait de 2 points
TOTAL entre 40 à 49 points	=	Retrait de 3 points
TOTAL entre 50 à 59 points	=	Retrait de 5 points
TOTAL entre 60 à 69 points	=	Retrait de 7 points
TOTAL entre 70 à 79 points	=	Retrait de 10 points
TOTAL entre 80 points et plus	=	Retrait de 15 points

EKiNSPORT

CHALLENGE FAIR PLAY des EQUIPES U14



Présentation

Ce document présente le classement et le recensement Fair-Play des équipes seniors masculines et féminines du District du Val-d'Oise de football.

Légende

M (Malus) : Points de pénalités cumulés correspondant aux nombres de matchs ou mois de suspension des joueurs, éducateurs et dirigeants de l'équipe

B (Bonus) : Points de valorisations correspondant aux nombres de matchs de l'équipe sans aucune sanction (carton jaune)

TOTAL : Solde Fair-Play de chaque équipe (Malus - Bonus). Un solde négatif indique un comportement exemplaire.

U14 Départemental 4/A

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	4	- 4
NEUVILLE S/OISE A.S.	0	3	- 3
ARGENTEUIL F.C.	0	2	- 2
ASSOC. DE LA JEUNESSE ENGHIENNOISE ET DEUIL	0	2	- 2
BEZONS U. SECTION OM.	0	2	- 2
ECOUEN F.C.	0	2	- 2
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	2	- 2
GOUSSAINVILLE F.C.	0	2	- 2
SURVILLIERS AVENIR	0	2	- 2
MONTSOULT BAILLET US	1	2	- 1

U14 Départemental 4/B

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
ENT. BEAUMONT MOURS	0	3	- 3
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	3	- 3
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	3	- 3
OSNY F.C.	0	3	- 3
COURDIMANCHE A.S.	0	2	- 2
MARLY LA VILLE E.S.	0	2	- 2
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	2	- 2
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	1	3	- 2
CORMEILLAIS A.C.S.	2	4	- 2
GROSLAY F.C.	0	1	- 1

U14 Départemental 4/C

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
A. S. ERAGNY F. C.	0	4	- 4
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	4	- 4
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	0	3	- 3
GONESSE R.C.	0	3	- 3
ERMONT AM. S.	0	2	- 2
U. S. PERSAN 03	0	2	- 2
VIARMES ASNIERES OL.	0	2	- 2
ARNOUVILLE F. A.S.	0	1	- 1
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	1	- 1
SARCELLES A.A.S.	0	1	- 1

Nombre de points TOTAL (MALUS - BONUS) et nombre de retrait de points au classement sportif		
TOTAL entre 20 à 29 points	=	Retrait de 1 point
TOTAL entre 30 à 39 points	=	Retrait de 2 points
TOTAL entre 40 à 49 points	=	Retrait de 3 points
TOTAL entre 50 à 59 points	=	Retrait de 5 points
TOTAL entre 60 à 69 points	=	Retrait de 7 points
TOTAL entre 70 à 79 points	=	Retrait de 10 points
TOTAL entre 80 points et plus	=	Retrait de 15 points

EKINSPORT

CHALLENGE FAIR PLAY des EQUIPES U14



Présentation

Ce document présente le classement et le recensement Fair-Play des équipes seniors masculines et féminines du District du Val-d'Oise de football.

Légende

M (Malus) : Points de pénalités cumulés correspondant aux nombres de matchs ou mois de suspension des joueurs, éducateurs et dirigeants de l'équipe

B (Bonus) : Points de valorisations correspondant aux nombres de matchs de l'équipe sans aucune sanction (carton jaune)

TOTAL : Solde Fair-Play de chaque équipe (Malus - Bonus). Un solde négatif indique un comportement exemplaire.

U14 Départemental 5/A

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
MONTMORENCY F.C.	0	4	- 4
BOUFFEMONT A.C.F.	0	3	- 3
ECOUEN F.C.	0	3	- 3
ARGENTEUIL F.C.	0	2	- 2
GONESSE R.C.	0	2	- 2
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	2	- 2
VAUREAL F. C. M.	0	2	- 2
FOSSES F. U.	0	1	- 1
ASSOC. DE LA JEUNESSE ENGHIENNOISE ET DEUIL	2	2	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	3	3	-

U14 Départemental 5/B

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	4	- 4
OLYMPIQUE ADAMOIS	0	4	- 4
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	4	- 4
BEAUCHAMP A.S.	0	3	- 3
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	3	- 3
GROSLAY F.C.	0	3	- 3
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	2	- 2
GONESSE R.C.	0	2	- 2
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	0	2	- 2
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	2	- 2
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	2	- 2
EZANVILLE ECOUEN U.S.	7	3	4

U14 Départemental 5/C

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
BEAUCHAMP A.S.	0	4	- 4
FRANCONVILLE F.C.	0	4	- 4
PARMAIN A.C.	0	4	- 4
VEXIN A.S.	0	4	- 4
AUVERS ENNERY F.C.	0	3	- 3
EAUBONNE FOOTBALL CLUB	0	3	- 3
MAGNY EN VEXIN F.C.	0	3	- 3
ST BRICE F.C.	0	3	- 3
BELLOY ST MARTIN A.S.C.	0	2	- 2
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	0	1	- 1
SARCELLES A.A.S.	2	3	- 1
ENT. BEAUMONT MOURS	3	3	-

U14 Départemental 5/D

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
MAGNY EN VEXIN F.C.	0	4	- 4
PONTOISIENNE J.S.	0	4	- 4
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	3	- 3
OLYMPIQUE ADAMOIS	0	3	- 3
MENUCOURT A.S.	0	2	- 2
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	2	3	- 1
EAUBONNE FOOTBALL CLUB	5	2	3
DOMONT F.C.	5	1	4
BEZONS U. SECTION OM.	58	3	55
FRETTOISE E.S.	*F*	*F*	***F***

CHALLENGE FAIR PLAY des EQUIPES ANCIENS



Présentation

Ce document présente le classement et le recensement Fair-Play des équipes seniors masculines et féminines du District du Val-d'Oise de football.

Légende

M (Malus) : Points de pénalités cumulés correspondant aux nombres de matchs ou mois de suspension des joueurs, éducateurs et dirigeants de l'équipe

B (Bonus) : Points de valorisations correspondant aux nombres de matchs de l'équipe sans aucune sanction (carton jaune)

TOTAL : Solde Fair-Play de chaque équipe (Malus - Bonus). Un solde négatif indique un comportement exemplaire.

ANCIENS Départemental 1

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
AUVERS ENNERY F.C.	0	3	- 3
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	2	- 2
PORTUGAIS PERSAN A.S.C.	0	2	- 2
A. S. ERAGNY F. C.	0	1	- 1
CERGY PONTOISE F.C.	0	1	- 1
ERMONT AM. S.	0	1	- 1
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	1	- 1
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	1	- 1
DEUIL ENGHIEN F.C.	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
MAGNY EN VEXIN F.C.	10	1	9

Nombre de points TOTAL (MALUS - BONUS) et nombre de retrait de points au classement sportif		
TOTAL entre 20 à 29 points	=	Retrait de 1 point
TOTAL entre 30 à 39 points	=	Retrait de 2 points
TOTAL entre 40 à 49 points	=	Retrait de 3 points
TOTAL entre 50 à 59 points	=	Retrait de 5 points
TOTAL entre 60 à 69 points	=	Retrait de 7 points
TOTAL entre 70 à 79 points	=	Retrait de 10 points
TOTAL entre 80 points et plus	=	Retrait de 15 points

ANCIENS Départemental 2/A

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
BEAUCHAMP A.S.	0	2	- 2
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	2	- 2
MENUCOURT A.S.	0	2	- 2
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	0	2	- 2
ENT. BEAUMONT MOURS	0	1	- 1
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	1	- 1
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	1	- 1
PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. C.C.	0	1	- 1
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	1	- 1
VIARMES ASNIERES OL.	0	1	- 1
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-

ENT. BEAUMONT MOURS = Entente Beaumont Persan

THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN. = Entente Thillay Roissy

VIARMES ASNIERES OL. = Entente Viarmes Chaumontel

ANCIENS Départemental 2/B

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	2	- 2
GONESSE R.C.	0	2	- 2
GROSLAY F.C.	0	2	- 2
MONTSOULT BAILLET US	0	2	- 2
SARCELLES A.A.S.	0	2	- 2
ARNOUVILLE F. A.S.	0	1	- 1
ECOUEN F.C.	0	1	- 1
MONTMORENCY F.C.	0	1	- 1
ST PRIX E.S.	0	1	- 1
FOSSES F. U.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	-

CHALLENGE FAIR PLAY des EQUIPES FUTSAL



Présentation

Ce document présente le classement et le recensement Fair-Play des équipes seniors masculines et féminines du District du Val-d'Oise de football.

Légende

M (Malus) : Points de pénalités cumulés correspondant aux nombres de matchs ou mois de suspension des joueurs, éducateurs et dirigeants de l'équipe

B (Bonus) : Points de valorisations correspondant aux nombres de matchs de l'équipe sans aucune sanction (carton jaune)

TOTAL : Solde Fair-Play de chaque équipe (Malus - Bonus). Un solde négatif indique un comportement exemplaire.

FUTSAL Départemental 1

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
ATTAINVILLE FUTSAL C.	0	2	- 2
ARNOUVILLE CLUB FUTSAL	0	1	- 1
FUTSAL CLUB VLB	0	1	- 1
OSNY UNITED	0	1	- 1
PARMAIN FUTSAL A.S.	0	1	- 1
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
MONTMAGNY A.S FOOT SALLE	0	0	-
MY SARCELLES FUTSAL	0	0	-
MONTIGNY LVDB	1	0	1
FOOT INDOOR LOISIR	9	1	8

Nombre de points TOTAL (MALUS - BONUS) et nombre de retrait de points au classement sportif		
TOTAL entre 20 à 29 points	=	Retrait de 1 point
TOTAL entre 30 à 39 points	=	Retrait de 2 points
TOTAL entre 40 à 49 points	=	Retrait de 3 points
TOTAL entre 50 à 59 points	=	Retrait de 5 points
TOTAL entre 60 à 69 points	=	Retrait de 7 points
TOTAL entre 70 à 79 points	=	Retrait de 10 points
TOTAL entre 80 points et plus	=	Retrait de 15 points

FUTSAL Départemental 2/A

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
DIABLOTS UNITED	0	3	- 3
PARMAIN FUTSAL A.S.	0	3	- 3
MY SARCELLES FUTSAL	0	2	- 2
AKACIAS FUTSAL	0	1	- 1
ASSOCIATION SPORTIVE FUTSAL ARGENTEUIL	0	1	- 1
GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.	0	1	- 1
MONTIGNY LVDB	0	1	- 1
RACING CLUB D EAUBONNE	0	1	- 1
CLUB DE FUTSAL DE LA JEUNESSE PERSANAISE	1	1	-
JC ACADEMY 95	1	1	-
MONTMAGNY A.S FOOT SALLE	2	2	-
ASSOC. DE LA JEUNESSE ENGHIENNOISE ET DEUIL	5	3	2

FUTSAL Départemental 2/B

Au 15/10/2026

Equipe	M	B	TOTAL
ASSOC. DE LA JEUNESSE ENGHIENNOISE ET DEUIL	0	3	- 3
AKACIAS FUTSAL	0	2	- 2
GOUSSAINVILLE F.C.	0	2	- 2
JC ACADEMY 95	0	2	- 2
JEUNESSE ECOUENNAISE FUTSAL	0	2	- 2
COMBO FUTSAL	0	1	- 1
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	1	- 1
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	1	- 1
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
FUTSAL CLUB VLB	0	0	-
LES SPORTIFS DE GARGES	0	0	-

COMMISSION INFORMATION ET FORMATION

REUNION RESTREINTE DU 03 NOVEMBRE 2026

Présents :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles
D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme,
De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.
La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

Le CDIF vous informe de l'ouverture des inscriptions aux formations « Tout Terrain » pour la saison 2026-2027.

Comment s'inscrire ?
Les inscriptions sont **dès à présent ouvertes** sur la plateforme de formation de la FFF. Pour accéder aux formations et procéder à votre inscription, vous devez disposer d'un **compte FFF :**
Accéder aux formations « Tout Terrain » et s'inscrire
Pour toute question ou information complémentaire concernant les formations « Tout Terrain », vous pouvez contacter :

Thomas MESMIN
tmesmin@district-foot95.fff.fr
01.34.08.33.04

CALENDRIER 2026 / 2027
FORMATIONS DIRIGEANTS / CDIF

En noir => Formation CDIF / DVOF
En bleu => Formation CDIF / IR2F

Mise à jour le 20/10/2026

NOVEMBRE 2026

- Le secrétaire de club : Samedi 14 Novembre 2026 - 08h00/12h00

DECEMBRE 2026

- Délégué de terrain : Samedi 05 Décembre 2026 - 9h00/12h00

JANVIER 2027

- Clés de la gestion financière : Samedi 16 Janvier 2027 - 8h00/12h00

FEVRIER 2027

- Gérer l'emploi : Samedi 06 Février 2027 - 8h00/12h00

MARS 2027

MAI 2027

- CFI projet club : Samedi 22 Mai 2027 - 8h00/12h00

FMI – MODIFICATIONS

Installer la version **5.0.20** sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

fmi-core.fff.fr

Vérifier les Mots De Passe bien avant les rencontres.

Pour préparer toutes vos rencontres,

Connectez-vous **au site via votre navigateur** en tapant :

fmi-core-compo.fff.fr

LES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.
Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).
Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « *FMI* », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.
Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. **N'oublier pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.**
Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.
La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduite à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH
La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.
La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.
Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.
La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).
Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.
Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.
Nous vous remercions de votre retour.
La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.

FMI
« *JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES* »
EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.
Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.
Pour éviter cela il faut où « effacer les données " de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.
Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».
3-Fermer l'application

- Allez dans paramètres de la tablette.
- Stockage.
- Sélectionnez autres applications.
- Feuille de Match.
- Effacer les données.
- Revenir à la page d'accueil.

RÉGLEMENT FMI

https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf

COMMISSION DES TERRAINS

ET INSTALLATIONS SPORTIVES

MARDI 03 NOVEMBRE 2026

Présents : M. Letellier - Febvay – Paumier – Plassart - Gomes.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles
D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme,
De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.
La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

ATTENTION

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.
En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Réponse à un club :
Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.

Ville de PONTOISE : NNI 955000201
La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a contacté la municipalité pour assurer la sécurité du passage du terrain aux vestiaires lors des matches (Terrain LOUSTAUD, rue LAVOISIER). Un arrêté municipal a été édité le 12 septembre 2025 et devra être appliqué par les clubs reçevants.

Ville de SARCELLES: NNI 955859904
M. FEBVAY de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le mercredi 21 octobre 2026 à 14h00, au gymnase Albert CAMUS, rue Raymond RADIGUET pour classement de l'installation.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

Prochaine réunion : mardi 10 novembre 2026 à 14h15

COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Réunion du Jeudi 05 novembre 2026

ATTENTION

Le présent document permet de prendre connaissance des décisions du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes qui sont données pour information et ne remplace en rien la décision motivée qui est notifiée aux parties via notifoot. Le procès-verbal définitif avec l'ensemble des décisions motivées étant mis en ligne ultérieurement.

Deuil Enghien FC 21 / Fosses FU 21

U18 D2.A

20/09/2026

Appel du Club de Deuil Enghien FC de la décision de la Commission Statuts et Règlements du 21/09/2026 ayant déclaré non fondée la demande d'évocation formulée par le Club de Deuil Enghien FC concernant la participation du joueur Maxim B. licence n°2547855000 de Fosses FU lors du match 79017129 opposant les deux équipes. La Commission Statuts et Règlements a déclaré résultats acquis sur le terrain au motif que le joueur Maxim B. avait purgé sa suspension de 5 matchs fermes lors des rencontres :

- Match 53522424 du 15/03/2026 U18 D2 Gr B FOSSES FU 21 / GONESSE RC 21
- Match 53522432 du 22/03/2026 U18 D2 Gr b COURDIMANCHE AS 21 / FOSSES FU 21
- Match 53522450 du 29/03/2026 U18 D2 Gr B FOSSES FU 21 / SAINT LEU 95 FC 22
- Match 53522443 du 26/04/2026 U18 D2 Gr B MENUCOURT AS 21/ FOSSES FU 21
- Match 53522463 du 17/05/2026 U18 D2 Gr B FOSSES FU 21 / VAUREAL FCM 21

Décision : Confirme la décision de la Commission de 1ère Instance.

Impute les frais d'appel de 64€ au club de Deuil Enghien FC.